Le P'tit Tréveen

www.treve.fr

Hors série N° 13 - JANVIER 2022

Sommaire

État Civil ..... Page 2

Mot du Maire ..... Page 3

Ça s'est passé à Trévé ..... Pages 4-9

Conseils Municipaux ..... Pages 10-23

Prochainement sur Trévé .....Pages 24-26

Divers .....Pages 27-31

Calendrier des Fêtes & Infos Mairie ..... Page 32

Etat civil 2021

Mariage

26 Juin ..... **Lucile JEAN et Mickaël AUFFRET**
28 Août ..... **Camille GLOUX et Alexis LE HÔ**

Naissances

06 Août ..... **Léna MARJOT**
08 Août ..... **Naissance ***
15 Août ..... **Naissance ***
21 Août ..... **Inesse BAZIN**
25 Août ..... **Isaac COLLIAUX LE MOAL**
09 Septembre ..... **Léonie GUÉHENNEUX**
28 Septembre ..... **Naissance ***
29 Septembre ..... **Gracien BOULVAIS HUNGERBUHLER**
14 Octobre ..... **Marceau THOS**
17 Octobre ..... **Naissance ***
20 Octobre ..... **Soën MILON LE MAUX**
29 Octobre ..... **Justine CLEMENT NICOLAS**
08 Novembre ..... **Naissance ***
02 Décembre ..... **Naissance ***

(*) La famille ne souhaite pas que le nom de l'enfant apparaisse dans le bulletin municipal

Décès

14 Juin ..... **Jeannine BIDAN épouse JOUANNO**
21 Juillet ..... **Philippe PASCO**
26 Juillet ..... **Annie NÉVO veuve TURPIN**
31 Juillet ..... **Jean-Luc PILLET**
07 Août ..... **Graham BLYTH**
13 Septembre ..... **Christian FREYDIER**
09 Novembre ..... **Marcel LE GUEL**
23 Novembre ..... **Simone LE GUYADEC**
02 Décembre ..... **Jean-Jacques ROLLAND**

Permis de construire et déclaration de travaux

18/05/2021	DUROSINI Charlotte	23 Hameau de Bonne Brousse	Maison
21/06/2021	GUYOMARCH Annaïc	4 Résidence du Puits	Maison
21/06/2021	COMMUNE	4 bis Rue de Bellevue	Agrandissement restaurant
21/06/2021	SARL LES 3 AILES	4 bis Rue de Bellevue	Extension restaurant
22/06/2021	GALLAIS Sébastien	38 Hameau de Bonne Brousse	Grillage
01/07/2021	COMMUNE	9 Rue des Perrières	Classe modulaire
06/07/2021	MOUROUVIN Pascal	15 La Butte Boisée	Extension véranda
29/07/2021	ARMOR PANNEAUX SOLAIRES	Le Faux	Tracker solaire
26/07/2021	MOKRANI Mohammed Said	2 «Résidence du Puits»	Maison
29/07/2021	ARMOR PANNEAUX SOLAIRES	Le Faux	Tracker solaire
30/07/2021	HURET Pierre-Yves	3, Belle Noé	Extension maison
30/07/2021	DEMATON - ROBIC Corinne et Stéphane	1 Ter Cité de la Butte Boisée	Maison
08/07/2021	BLANDEL Matthieu	34 Hameau de Bonne Brousse	Carport
26/08/2021	OLLITRAULT Jean-Pierre	13 Lotissement de Kermelin	remplacements des ouvertures
06/09/2021	GAEC DU MOULIN DE LA TOUCHE	4 Le Rétheux d'en Haut	Extension stabulation
06/09/2021	SCEA DES SALERS	Bonamour	Centrale photovoltaïque
09/09/2021	CARIMALO Marlène	36 rue Hameau de Bonne Brousse	Abri de jardin
13/09/2021	L'HOSPITALIER Cécile	42 Hameau de Bonne Brousse	Maison
27/09/2021	PASQUER Arnaud	1 La Croix des Landes	Vélux
14/10/2021	JOUANNY David	11 Lotissement de Quénéha	Carport
25/10/2021	JEGARD Laetitia	17 Kergohy	Piscine
10/11/2021	PASSION COIFFURE	7 B Place de la Mairie	Vitrine +porte entrée
12/07/2021	SARL OPEN ENERGIE	1 rue de Bellevue	Panneaux photovoltaïques

Ours

Directeur de la publication : Gildas ADELIS
Création : Emma BERNARD
Nombre d'exemplaires : 770 ex
Impression : Graph Impress 56300 Pontivy

Président de la commission communication : Anthony BASSET
Membres de la commission communication : Laure IVANOV, Emma BERNARD, Gildas PERENNEZ, Evelyne AUFFRET et Céline BOIN.
Support d'impression : Papier PEFC

Mot du Maire

Chères Trévéennes, Chers Trévéens,

Dans ce bulletin, vous découvrirez tout ce qui s'est passé dans la commune depuis les 6 derniers mois.
Notamment la commémoration du 11 novembre avec l'intervention des enfants et l'hommage aux tirailleurs sénégalais, les travaux en cours (extension de la Maison des lutins : démolition, et le Marché de Noël qui a connu un certain succès malgré le contexte difficile.

Je tiens d'ailleurs à remercier le personnel technique ainsi que toute l'équipe d'animation dirigée par Angeline, tous les enfants de l'accueil de loisirs et de l'accueil périscolaire qui ont agréablement embelli le bourg avec ces décorations de Noel et notamment la boite aux lettres et l'arche.

La jeunesse n'a pas été oubliée cette année car la Maison de jeunes fonctionne déjà depuis 1 an et permet à des jeunes de 12 -15 ans de faire de multiples activités au cours de l'année : laser Game, sorties, piscines....
Un projet ambitieux est prévu en début d'année prochaine : un séjour ski.

En 2022, nous poursuivrons les projets en cours
_ Construction de l'extension de la Maison des lutins
_ Finalisation de la Résidence des 3 Chênes : la fin de chantier est prévue fin avril 2022
_ Validation de projets de sécurisation du bourg et des routes de la Motte et de Loudéac.
_ Poursuite des travaux de voirie
_ Extension du restaurant « O p'tit gueuleton «
_ Mise en place d'une Cellule de réflexion sur le Projet sportif (aménagement de la salle des sports, réflexion sur les alentours)

_ Poursuite de l'étude sur la mise en place d'un Centre de Santé avec notamment l'étude de l'analyse financière et nous l'espérons une future concrétisation du Projet.
Les réunions que nous avons mises en place en novembre et décembre et qui ont réunies les maires des communes proches ainsi que les professionnels de santé ont mis en évidence le problème de cette désertification médicale. Il convient de trouver des solutions sans attendre.

En principe, des actions d'animation seront possibles en 2022 car elles se déroulent à l'extérieur :
_ Au printemps, un Marché Au fil de l'eau (autour de l'étang) avec de nombreuses activités et notamment une initiation à la pêche et à certains jeux, une grainothèque)
Une valorisation de produits locaux par les agriculteurs serait souhaitée.

_ Une Journée éco citoyenne afin de prendre conscience que chaque geste et chaque action comptent pour la préservation de la planète et de ses ressources naturelles.
Cette journée doit permettre de prendre conscience qu'il faut toujours se préoccuper du maintien et de l'amélioration de la santé de son environnement.
Et bien sûr, nous l'espérons, des rassemblements d'écoles et autres associations.

Une rencontre avec les commerçants, artisans et responsables d'associations a eu lieu en novembre.
Il est prévu de se retrouver le vendredi 28 janvier prochain avec des propositions concrètes permettant une possible collaboration avec la municipalité.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année qui sont nécessaires pour conserver les liens familiaux même si toutes les précautions doivent être respectées.
L'équipe municipale ce joint à moi et vous souhaite à tous une très belle Année 2022.

Gildas ADELIS
Maire

Ça s'est passé à Trévé

CCAS

La crise sanitaire étant encore bien présente à l'entrée de l'automne, le repas du 3 octobre 2021 n'a pu avoir lieu à la salle des fêtes. La municipalité a décidé de remplacer le repas traditionnellement servi en salle par des repas à emporter.
Pas moins de 153 repas ont été préparés par le traiteur trévéen, Monsieur Fabrice HAMON.
Les élus ainsi que les membres du CCAS ont distribué des colis aux personnes qui n'ont pas pu se déplacer et qui se trouvent en Ehpad ou dans les hôpitaux.

Commémoration du 11 Novembre 2021

Le 11 novembre dernier, nous avons célébré le 103ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.
A cette occasion, une quarantaine de personnes se sont réunies pour rendre un hommage solennel aux combattants de toutes les guerres. Un poème a été lu par des enfants de l'école Sainte Jeanne d'Arc puis un message par Maxence Nicolas, petit-fils de J Nicolas, représentant la FNACA. Des gerbes ont été déposées au pied du monument aux morts, une minute de silence a été observée et un hommage a également été rendu aux 7 militaires morts pour la France durant l'année.

Également en ce jour de commémoration, une cérémonie a eu lieu à la Stèle, rue de Bellevue, pour honorer la mémoire de tirailleurs Sénégalais retenus à Trévé. A cette occasion, Monsieur Morland, fils d'une marraine de guerre et Madame Mabon, historienne et Maître de conférence, nous ont relaté l'histoire de Kouami Bagate.

Ça s'est passé à Trévé

Accueil de loisirs

Pendant les vacances de la toussaint, l'ALSH a été ouvert du lundi 25 octobre au vendredi 5 novembre. En moyenne 34 enfants ont été accueillis par jour.
Ils ont pu réaliser des activités manuelles autour des thèmes d'halloween et de l'automne, la ludothèque est venue animer une matinée jeux, les plus de 5 ans ont pu assister à un spectacle dans le cadre du festival Mini-Mômes et Maxi-Mômes. Un intervenant sportif est également venu et Céline de la Bibliothèque a proposé une activité et un temps de lecture aux enfants.

Fermeture de l'ALSH pendant les vacances de Noël.

Maison des jeunes

Pendant les vacances de la Toussaint, 24 jeunes ont pu assister à une présentation et une initiation au Cosplay, aux mangas et aux jeux vidéo à la bibliothèque. Ils ont aussi été au Laser Game et à la Piscine de Pontivy. Un tournoi de badminton et tennis de table au Gymnase a été organisé entre eux et d'autres activités au local.

Fermeture de la Maison des Jeunes pendant les vacances de Noël.

Opération Argent de Poche

Une année riche en propositions pour des missions données à nos jeunes de 16 ans.
Pendant quelques temps, ils se sont éloignés du confort estival pour venir travailler auprès de nos agents. De la bibliothèque aux espaces verts , les jeunes inscrits dans le dispositif «argent de poche» ont pu s'initier à tous types d'activités.

Cette année encore, cette action a été un vrai succès. Nous remercions tous les adolescents pour leur engagement mais également les agents qui donnent de leur temps pour les accompagner dans les différentes tâches.

École Publique des Perrières

Au cours de ce premier trimestre, les élèves de l'école publique ont réalisé de nombreux projets et sorties pédagogiques :
Les maternelles ont assisté à un spectacle de danse sur le "K'outchou" en octobre au Palais des Congrès de Loudéac. Les MS-CE1-CM1 sont partis une journée à la découverte des champignons au bois du Cornec à Mûr de Bretagne, et les plus grands ont testé l'accrobranche l'après-midi. Quand aux CP-CE2 et CM2, ils ont réalisé des jeux théâtraux avec une animatrice du CACSud22 en septembre et octobre. Ils ont appris à écouter, agir, improviser et oraliser les émotions. Ce cycle s'inscrit dans le projet d'école du bien-être psychologique de l'enfant à travers l'expression des ressentis.

Depuis la rentrée de septembre, la classe des MS-CE1 s'investit dans un projet annuel "l'Ecole dehors" : tous les vendredis matins, les enfants se rendent dans le bois de Brochebœuf faire des activités scolaires et des découvertes sensorielles, motrices et scientifiques. À cette occasion, le vendredi 26 novembre, ils ont participé à la marche verte académique proposée par l'académie de Rennes qui permet une sensibilisation à la pollution sur leurs lieux de vie et à l'impact de ces déchets sur les espaces naturels. Lors de cette marche autour de l'étang et dans le bois de Brochebœuf, 1 kg 468 de déchets ont été ramassés par les élèves : 868g pour l'étang et 602g dans le bois.
Les CE1 se sont rendus vendredi 12 novembre au monument aux morts de la commune pour comprendre la raison de ce jour férié. Grâce au tableau peint à l'occasion du centenaire, ils ont pu découvrir la tenue des soldats. Cette approche réelle leur a permis de réfléchir sur l'Histoire passée, mais aussi à venir, et faire leur devoir de futurs citoyens de demain.
Cette année, au vu du contexte sanitaire, le spectacle de Noël n'a pas eu lieu. Le Pass sanitaire étant exigé, nous n'avons pas souhaité le maintenir pour des raisons d'égalité entre les enfants.

Ça s'est passé à Trévé

École Privée

Les éco-délégués

5 élèves de CM2 souhaitent s'investir en étant les représentants du projet « éco-école ». Le thème de la biodiversité sera à l'honneur avec différentes activités et sorties qui ponctueront l'année. (Étude des abeilles, découverte de la pêche, actions de tri et recyclage des déchets…)

Mathurin, Malo, Héloïse, Gaby et Charlotte

Noël

Le spectacle prévu le samedi 12 décembre n'a pas pu avoir lieu à la salle. Les enfants ont tout de même répété leurs danses / présentations et ils ont été filmés. Un DVD a été réalisé et offert aux familles.

Séjour

Les CE-CM partiront à la neige du 30 janvier au 4 février prochain à La Bourboule. Une vente de gâteaux est en cours pour financer ce séjour. Merci d'avance pour l'accueil que vous réserverez à nos élèves vendeurs.

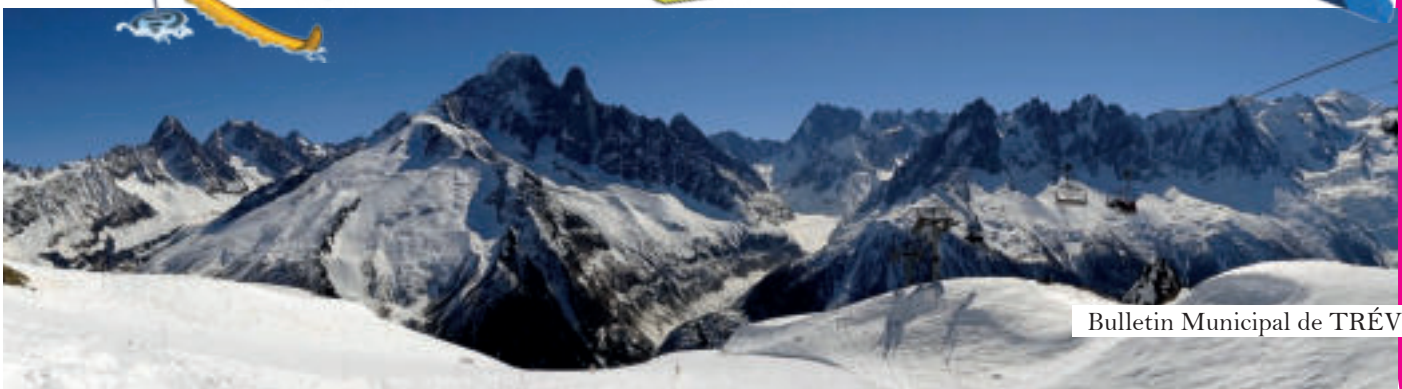

Ça s'est passé à Trévé

Extension de la maison des Lutins

Le nombre d'enfants accueillis au sein de l'ALSH de Trévé étant en évolution et ce dernier ne pouvant en recevoir que 30, le conseil municipal avait voté l'agrandissement de son centre de loisirs.
Dans l'objectif d'agrandir la Maison des lutins, la municipalité a racheté la maison attenante.
Celle dernière a été désamiantée puis détruite par l'entreprise Nicol, de Ploufragan, pour un montant de 32 900€ HT. Après discussion en comité de pilotage, la collectivité a opté pour la destruction de l'immeuble existant afin de construire quelque chose de fonctionnel pour le personnel, les enfants, et qui répond aux normes.

Les travaux de construction devraient débuter au printemps 2022 et s'achever au premier trimestre 2023.

Marché de Noël

Pour la 4 ème année à la salle des fêtes de Trévé, la commune a organisé le marché de Noël. Malgré les conditions sanitaires, nous avons pu maintenir cet évènement, tout en respectant les directives demandées par la Préfecture. Pour cette occasion, notre salle des fêtes a été décorée par les créations réalisées par des enfants et animatrices du centre de loisirs et mise en place par les services techniques.
Vingt-cinq exposants étaient présents sur le marché ainsi que notre maquilleuse pour illuminer les visages des petits et des grands avec des maquillage de fêtes de Noël.
Aussi, les enfants ont également profité d'un atelier créatif en dessinant eux-mêmes leur boule de noël mise à disposition et pouvaient les conserver ou bien les installer dans le sapin de Noël de la salle.

Spectacle de Noël

Cette année, la municipalité a offert aux enfants des deux écoles, un spectacle de Ciné-Théâtre.
Pour mettre en place ce spectacle en toute sécurité face aux conditions sanitaires, celui-ci a été réalisé en deux séances. Avec l'accord des directrices des deux écoles, la première a eu lieu le matin pour les enfants de l'école publique et la seconde l'après-midi pour les enfants de l'école privée. Des petits chocolats en forme de Père Noël ont été distribués à tous les enfants après le spectacle.

Le mois du Doc

L'an passé, l'association sportive et culturelle de la région de Loudéac avait programmé pour le mois du documentaire, le film documentaire : Ces pleurs qui nous lient. N'ayant pu avoir lieu, nous l'avons reprogrammé le documentaire ce novembre dernier.

C'est ainsi que nous avons pu partager avec une vingtaine de personnes et la productrice, une discussion autour de ces pleurs que nous n'arrivons pas toujours à expliquer. La soirée s'est terminée autour d'une bolée pour continuer à trouver quelques solutions !

NOVEMBRE 2021 | 22e ÉDITION
3300 séances en France et dans le monde | www.moisdudoc.com

Ça s'est passé à Trévé

HONORARIAT

Le 15 octobre, une remise de médailles a été organisée par la municipalité pour remercier les anciens maire et adjoints qui ont œuvré au service de la commune pendant plus de 18 ans.

> Joseph Collet a exercé ses fonctions de 1995 à 2020. Il a rappelé les grandes réalisations de ses 4 mandats (école, Maison des Lutins, lotissements, urbanisme…) et tout le plaisir qu'il a eu à travailler avec des élus constructifs ayant le souci du bien commun et du développement de la commune et du personnel volontaire, impliqué et force de propositions. Un bon aménagement de la commune et du bourg en particulier résulte d'une étude approfondie (Plan Local d'Urbanisme PLU devenu PLUI à l'échelle intercommunale) plusieurs années en amont pour pouvoir définir les zones destinées à des équipements publics, à des commerces, des artisans, des habitations et acquérir les bâtiments et terrains nécessaires pour leur mise en place.

> Gérard Le Tilly a été élu adjoint en 1995 après un mandat de conseiller municipal. Jusqu'en 2020, il s'est occupé de la voirie, un poste où il faut trouver un équilibre imparfait entre le bourg et la campagne, l'entretien et les travaux neufs.

> Françoise Pommeret est devenue adjointe en 1998. Jusqu'en 2014, elle a eu en charge les finances et les affaires sociales (enfance, jeunesse, personnes âgées). Compte-tenu des investissements importants et de la croissance des effectifs dans les écoles, il lui a fallu être vigilante dans les budgets tout en répondant aux attentes des familles.

> Guy Flageul, élu depuis 2001, lui a succédé en 2014 aux finances et a eu en charge l'assainissement collectif en particulier la construction de la nouvelle station d'épuration (1 million d'euros) indispensable pour que Trévé continue à se développer.

> Louisette Le Merrer a pris en main les affaires sociales en 2014 après 13 ans comme conseillère municipale. Sa fin de mandat a été perturbée par le COVID 19 mais elle a su gérer efficacement cette période inédite sans qu'il y ait à déplorer de contagion dans les écoles et les services communaux (garderie, ALSH et cantine), en incitant à créer ses propres masques et en maintenant le contact avec les personnes âgées pendant le 1er confinement.
Toutes ces personnes sont devenues maire et adjoints honoraires par arrêté de Monsieur le Préfet en date du 2 novembre 2020.

> Gérard Mathécade a reçu quant à lui la médaille d'honneur régionale, départementale et communale attribuée par Monsieur le Préfet le 28 juin 2021 pour 20 ans de mandat municipal mais aussi d'adjoint chargé des bâtiments. Depuis mai 2020, il est devenu 1er adjoint. Il consacre beaucoup de temps et d'énergie à la gestion courante des affaires communales et au suivi des principaux travaux et projets.

Félicitations à tous pour leur engagement et leurs réalisations qui font de Trévé une des communes du bassin de Loudéac les plus dynamiques démographiquement et en offre de services.

Courses cyclistes du Ménec

Le 5 septembre dernier, a eu lieu la 10ème édition des courses du Ménec sous un soleil estival.

Quatre courses réservées aux écoles de cyclisme : les prélicenciés, les poussins, les pupilles puis les benjamins, ont ouvert les festivités. Les minimes ont bataillé sur près de 35 kms avant de laisser place aux juniors, seniors 3ème catégorie et pass open.
Ce sont, donc, plus de 200 amateurs de vélo qui se sont exprimés sur ce circuit du Ménec. L'organisation peut se satisfaire de ce nouveau succès.

Conseils Municipaux

Le 10 juin 2021

JURY D'ASSISES 2022 : TIRAGE AU SORT

Par arrêté en date du 30 avril 2021, M. le Préfet a fixé la répartition du nombre de jurés attribué à chaque commune ou groupement de communes. 3 personnes de plus de 23 ans doivent être tirées au sort sur la liste électorale. Cette liste sera ensuite transmise au Tribunal Judiciaire de Saint-Brieuc.
Sont tirés au sort : Marie-Pierre HUET, Pascal MOUROUVIN et Linda SANDRAS.

PACTE DE GOUVERNANCE LCBC

Introduit par la loi «Engagement et Proximité», le pacte de gouvernance est un outil pour replacer les élus au cœur de l'intercommunalité et est destiné à renforcer l'esprit communautaire.

M. le Maire informe que ce pacte définit de nouvelles manières de fonctionner entre la communauté et les communes, en complémentarité du projet de territoire et du pacte financier et fiscal. LCBC. Le territoire est ainsi divisé en huit espaces de vie (correspondant à peu près aux anciens cantons) pour aborder des problématiques plus locales. Un vice-président par espace de vie a été nommé pour faciliter les échanges, mieux informer, faire remonter l'information vers l'intercommunalité mais aussi la faire redescendre vers les élus locaux, apporter des réponses aux attentes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer au pacte de gouvernance.

FINANCES : RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

Anthony Basset informe que la ligne de trésorerie de la Banque Postale arrive à échéance le 12 juillet 2021 et propose de la renouveler aux conditions suivantes :

Prêteur	**La Banque Postale**
Nature	**Ligne de trésorerie**
Montant	**150 000 €**
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêt	**1.040% l'an (taux fixe)**
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Commission d'engagement	200 €
Commission de non-utilisation	0,150 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/versements – procédure de crédit d'office Montant minimum 10 000 € pour les tirages

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, accepte le renouvellement de la ligne de trésorerie.

CANTINE A 1€ ET AIDE DE L'ÉTAT À LA MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION SOCIALE

Emma BERNARD informe que la Préfecture a lancé une opération «cantine à 1€» car la crise sanitaire a frappé de plein fouet les personnes les plus précaires : perte d'emploi, baisse des revenus, difficultés à faire face aux dépenses du quotidien.
L'État estime que la solidarité doit continuer à jouer à temps plein pour les personnes les plus modestes. La fermeture des écoles, pendant le 1er confinement, a en effet démontré l'importance pour ces familles de pouvoir accéder à ce service public de restauration à faible coût et ainsi faire bénéficier leurs enfants d'au moins un repas équilibré par jour.

Cette tarification sociale consiste à proposer des tarifs différents aux familles en fonction de leurs revenus et du nombre d'enfants venant à la cantine. Il s'agit donc d'une tarification progressive calculée sur la base du quotient familial. Le service de restauration doit proposer au moins 3 tranches de tarification dont au moins une inférieure à 1€. Une subvention aux collectivités de 3€ est versée par l'Etat pour chaque repas facturé à 1€ ou moins.
Pour pouvoir mettre en place cette tarification modulée, la commune doit être éligible à la fraction de péréquation de la Dotation de Solidarité Rurale.
Emma Bernard donne l'exemple de trois tarifs, comme suit :

Quotient familial	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant Et +	Compensation Etat	Perte financière	% de familles *(base accueil de loisirs)*
0-599	0,98 €	0,98 €	0,98 €	3€ par repas		13%
600-1199	2,50 €	2,20 €	2 €	0	Entre 0,47 € et 0,97 € par repas	35%
1200 et +	2,97 €	2,50 €	2,20 €	0	Entre 0,47 € et 0,77 € par repas	52%

La participation de l'Etat n'est versée que pour les repas inférieurs à 1€ donc uniquement 13% des familles. La tarification modulée pour les autres tranches (87%) n'est pas compensée alors que le prix proposé pour un repas (dans l'exemple proposé) varie de 2€ à 2,97€.

Monsieur le Maire et ses Adjoints ne sont pas favorables à cette mesure et proposent au Conseil Municipal de ne pas donner suite car cette opération représenterait une charge supplémentaire pour la commune.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas adhérer à ce dispositif.

VOIRIE : RÉSULTATS APPELS D'OFFRES PROGRAMME VOIRIE RURALE 2021

Maurice TILLY informe que les offres concernant la voirie rurale 2021 ont été ouvertes le 21 avril.
5 entreprises y ont répondu et c'est l'offre de l'entreprise Eiffage qui a été retenue.

Pour la commune de Trévé, la réfection des routes suivantes concernera :

Route	Estimatif	Prix Eiffage
La Ville aux Veneurs	3 571,00 € HT	3 281,40 € HT
Hameau de Bonne Brousse	46 185,00 € HT	31 475 € HT

Soit un total de 34 756,40€ HT (41 707,68€ TTC) pour un estimatif de 49 756€ HT. La somme de 60 000€ TTC a été inscrite au budget.
Brigitte JÉGLOT est surprise d'une telle différence entre l'estimatif et le prix du marché. M. le Maire informe que le marché concerne 21 communes pour un montant d'environ 1 400 000€ HT ce qui permet d'avoir un prix très intéressant.
Laure IVANOV demande s'il est possible de proposer d'autres routes à refaire pour atteindre le budget voté. Anthony BASSET rappelle que les plis ont été ouverts donc le marché est déjà attribué, il n'est donc pas possible de le modifier.
Maurice TILLY indique que l'année passée, le prix du marché était aussi moindre que l'estimatif. Pour le marché voirie rurale 2022, le programme pourra être fait avec une tranche ferme et une tranche additionnelle qu'on pourra intégrer si la partie ferme est moins

chère que prévu.
Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Maurice TILLY à signer le marché.

TERRAIN DE FOOT : DEVIS MAIN COURANTE

Gérard MATHÉCADE indique que la main courante du terrain des sports n'est pas aux normes. Cette dernière étant en béton et située trop près de la ligne de touche, nous sommes dans l'obligation de la changer.
Des devis ont été demandés à SDU (Sport Développement Urbain) basé à Guidel et à Casal Sports.
• le devis du SDU comprend la fourniture et la pose d'une main courante en acier galvanisé plastifié en tubes ronds de 60 mm pour une longueur totale de 115 m avec deux passages coulissants : 1 passage de 2 ml devant les vestiaires pour le passage des joueurs et 1 passage de 3ml à l'entrée du terrain pour l'entretien et les secours.
Hauteur : 1,10 m
La main courante actuelle sera enlevée par les agents du service technique.
Le devis est de 6 961,15€ HT.
• le devis de Casal Sports : même main courante que SDU mais une longueur de 125 ml
Le devis est de 8 115,48€ HT.
Etant donné que notre terrain est classé en niveau C soit de la D4 à la 1ère division, nous n'avons pas l'obligation de mettre une main courante tout autour du terrain.
Une subvention sera demandée auprès de la Ligue mais il est peu probable de l'obtenir suite aux restrictions budgétaires dues au Covid.

CLASSE MODULAIRE ÉCOLE DES PERRIÈRES

Gérard MATHÉCADE a pris contact avec des entreprises pour les travaux d'électricité et de maçonnerie.
Pour l'électricité, seul Serfo à répondu, le devis est de 2 461,84€ HT. Le permis de construire a été déposé le 27 mai.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

En 2021, le recensement a été annulé à cause de la pandémie. L'INSEE nous a informé que ce dernier était reporté en 2022, l'enquête aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.
A cet effet, un coordonnateur communal doit être nommé pour diriger le recensement en partenariat avec l'INSEE. M. le Maire propose de nommer Madame Karine FOULFOIN, secrétaire de mairie. Elle aura en charge la préparation du recensement, son suivi et sa saisie et sera responsable des agents recenseurs. Le Conseil approuve cette nomination.
Trois agents recenseurs devront être recrutés en octobre. Les candidats retenus l'an passé seront contactés en priorité.

MATERIEL : DEVIS NETTOYEUR VAPEUR

Gérard MATHÉCADE explique que le nettoyeur vapeur actuel ne fonctionne plus et ne peut pas être réparé. Ce matériel est utilisé dans toutes les salles pour les tapis, sols, faïence dans les sanitaires, cuisine, tables, chaises ...
Des devis ont été demandés à PLG et Jérôme FLAGEUL.
• Devis PLG : 1 399€ HT.
• Devis Jérôme Flageul : 1 300€ HT.
Il est donc proposé, en accord avec Nathalie GUILLAUME, responsable du service, de retenir le devis de Jérôme FLAGEUL. Le Conseil donne son accord.

ENQUÊTE PUBLIQUE SCEA DU POINT DU JOUR

M. le Maire rapporte qu'une enquête publique a eu lieu du 27 mai au 29 juin 2021 concernant le projet de la SCEA du Point du Jour. Actuellement, cette exploitation dispose d'un élevage porcin de 1292 truies donnant naissance à 35 000 porcelets par an. Le projet porte sur la restructuration de l'élevage porcin avec une reprise partielle de l'activité d'une exploitation en polyculture possédant un atelier naisseur engraisseur de 440 truies pour le reconvertir en un élevage de post sevrage de porcelets et engraissement de porcs charcutiers. Ce nouvel atelier comportera 1600 places de post sevrage et 3510 places en engraissement ce qui correspond à 3 830 animaux équivalents et permettra la production annuelle de 9 600 porcs charcutiers soit environ 3000 porcs de plus que la situation existante.

Après en avoir délibéré, 16 membres du Conseil Municipal décident de s'abstenir et 2 membres émettent un avis favorable sur le projet de restructuration de la SCEA du Point du Jour.

EXTENSION DE LA MAISON DES LUTINS : PROPOSITION DE L'ADAC POUR LA MISSION «SUIVI DES ÉTUDES RÉALISÉES PAR LE MAÎTRE D'ŒUVRE»

Camille LESCOUARC'H de l'ADAC propose une mission supplémentaire pour le projet d'extension de la Maison des Lutins consistant à une aide au suivi des études réalisées par le cabinet Michel Château.
Le prix est de 720€ HT et comprend :
- les rencontres et réunions avec le maître d'œuvre
- l'accompagnement durant les études de conception et la vérification des prestations fournies par l'architecte aux différents stades (DIAG, ESQ, AVP, PRO)
- l'appui durant la passation des contrats de travaux, des études d'exécution par rapport au contrat de l'architecte
- le conseil sur les réclamations éventuelles de l'architecte et des entreprises
- l'avis sur la passation éventuelle d'avenants aux marchés
- l'assistance en cas d'ajustements du programme et leurs conséquences
- l'appui au paiement de l'architecte dans le cadre de son marché
- les conseils et appuis techniques jusqu'à la fin de l'opération

Laure IVANOV se demande si cette mission est bien utile. Brigitte JÉGLOT est perplexe car elle pense que cette mission est aussi faite par les cabinets de maîtrise d'œuvre et de contrôle technique mais étant donné le prix modéré, elle suggère d'y souscrire. Gérard MATHÉCADE est favorable d'autant plus que la commune n'a pas de service technique spécifique pour suivre le chantier. Anthony Basset pense aussi que c'est plus sécurisant et cela permettra à la commune d'avoir une aide en cas de problème.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis.

INFORMATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

• Campagne destruction nids de frelons asiatiques :
Le Conseil Municipal donne son accord pour reverser une participation de 25% d'un montant maximal de 150 € aux particuliers sachant que 50% sont pris en charge par LCBC.

Pour rappel, Maurice Tilly est le référent.

• Proposition d'accompagnement de l'ARS pour le projet de la Maison Médicale : suite au mail de Monsieur le Maire donnant connaissance de tous les éléments de cette proposition, le Conseil Municipal par 17 voix pour et 2 abstentions (L. IVANOV et G. PÉRENNEZ) donne son accord pour l'accompagnement par l'ARS. Comme convenu, cette délibération a été raccrochée à la séance du 20 mai 2021.

Le 15 juillet 2021

INTERVENTION DU GROUPE AXA POUR LES MUTUELLES DE VILLAGES

Également appelée mutuelle communale, la Mutuelle de village permet le regroupement de tous les habitants d'une même localité souhaitant accéder à une complémentaire santé afin de négocier un tarif de groupe auprès d'un assureur. Ce type de mutuelle santé permet de donner l'accès aux soins au plus grand nombre, surtout en milieu rural, mais également de renforcer la solidarité des habitants d'un même village. Certaines catégories de la population sont moins bien protégées (les plus de 60 ans, les travailleurs indépendants, et les inactifs) et peuvent être intéressés par cette proposition.

La commune ne finance pas la complémentaire santé à ses habitants, elle sert uniquement d'intermédiaire pour leur faire bénéficier d'un tarif de groupe.

Anthony BASSET se pose la question des obligations de la commune dans cette démarche. Il ne s'agit que d'une obligation de communication à travers un point presse (article journal, site Internet...). Si la commune est favorable, une convention sera à signer avec le groupe AXA. Gildas PÉRENNEZ pense qu'il faudrait prendre connaissance des termes de cette convention avant de l'accepter.

M. le Maire en transmettra un exemplaire à chaque élu et ce point sera revu ultérieurement.

FINANCES : PRET BUDGET COMMUNE

Anthony BASSET informe que la commission finances réunie le 15 juin puis le 12 juillet a étudié les offres de prêt pour un emprunt de 300 000€ sur 20 ans.

Le Crédit Agricole nous fait parvenir des propositions à taux fixe et à taux variable, la Banque Postale uniquement à taux fixe.

La commission propose de retenir l'offre du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

• 300 000€ sur 20 ans
• taux fixe : 0,91%
• échéances trimestrielles à capital constant (3 750€ de remboursement de capital par trimestre)
• coût de l'emprunt : 27 641,30€
• frais de commission : 0,15 %
• possibilité de déblocage partiel à condition de débloquer 10% de la somme à la signature du contrat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition.

ASSAINISSEMENT : PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES AFFECTÉS À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT PAR LCBC

Suite au transfert de la compétence assainissement à LCBC au 1er janvier 2020, les biens meubles appartenant au budget assainissement sont mis à disposition de LCBC.

Ces biens meubles concernent l'ensemble des travaux, restant à amortir, effectués par le budget assainissement ainsi que les subventions et les emprunts.

Un procès-verbal de mise à disposition a été rédigé par LCBC. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à le signer.

RESIDENCE DES TROIS CHÊNES : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LCBC POUR LES TRAVAUX DE RÉSEAUX EAUX USÉES

Gérard MATHÉCADE rappelle que, suite au transfert de compétence assainissement à LCBC, la commune ne gère plus ce service. LCBC a été contacté dans le cadre de la création des réseaux d'eaux usées souterrains à la Résidence des Trois Chênes.

Aussi, LCBC a décidé de constituer un groupement de commandes avec la commune portant sur l'aménagement de la Résidence des Trois Chênes.

En conséquence, il est proposé de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront les membres la Commune de Trévé et Loudéac communauté. Une convention sera établie entre les deux parties et le groupement prendra fin au terme du marché.

La commune de Trévé assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats en même temps que le reste du marché de viabilisation et c'est la commission d'adjudication des marchés de la commune qui ouvrira les offres, y compris celle de l'assainissement, et choisira les entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'aménagement de la Résidence des 3 Chênes
* autorise le Maire à signer tout document afférent

EXTENSION DE LA MAISON DES LUTINS

Gérard MATHÉCADE informe que ces points ont été vus lors de la commission bâtiment du 12 juillet et validés par celle-ci.

1- Compte-rendu des diagnostics amiante et plomb de la maison Martin :

Le cabinet Paturel a rendu les diagnostics :

- pour l'amiante : les plaques ondulées sur le garage ainsi que le conduit dans la cave sont en fibres-ciment.
- pour le plomb : aucune trace.

2- Désamiantage et démolition de la maison Martin :

Le permis de démolir a été déposé le 1er juillet 2021.

Sur les conseils du cabinet Château, les entreprises suivantes ont été sollicitées pour des devis :

- LIZIARD de Plouédern,
- ARMOR DECONSTRUCTION DEMOLITION de Plélo
- BS2D de Trégueux

Il leur a été demandé de faire parvenir leur devis fin août pour une validation au Conseil de septembre afin que les travaux puissent commencer pendant les vacances de la Toussaint.

3- Devis du contrôle technique et de la mission SPS :

	Missions SPS	Contrôle technique	Total
APAVE	4 175,13 € HT	6 400,00 € HT	10 575,13 € HT
DEKRA	4 080,00 € HT	4 160,00 € HT	8 240,00 € HT
SOCOTEC	3 930,00 € HT + attestations 1 120 € HT	5 600,00 € HT	10 650,00 € HT
SBC	Pas de réponse	///	

La commission bâtiment propose de retenir DEKRA pour les deux

missions, ce qu'accepte le Conseil Municipal.

ÉCOLE DES PERRIÈRES : POINT SUR LES DEVIS ET LES TRAVAUX

Suite à la dernière réunion du Conseil, Gérard MATHÉCADE indique que des devis ont été demandés à trois entreprises.

Par mail, chaque élu a reçu deux offres pour la maçonnerie et pour l'électricité :

maçonnerie	électricité
PRUVOT : 6 470 € HT - 14 voix	SERFO : 2 461,84 € HT - 13 voix
KUTLU : 11 430 € HT - aucune voix	LUCAS Julien : 2 918 € HT - 1 voix

Gérard MATHÉCADE a donc signé les devis de PRUVOT et SERFO. Les factures seront payées en section d'investissement.
Le permis de construire ayant été délivré le 1er juillet 2021, les travaux de maçonnerie ont pu démarrer lundi 12 juillet. Module Création va, normalement, intervenir fin juillet.

PROJET ÉCOLE NUMÉRIQUE RURALE : CONVENTION AVEC LA RÉGION ACADÉMIQUE DE BRETAGNE

Emma BERNARD rappelle que, lors de sa séance du 18 mars dernier, le Conseil Municipal avait décidé de déposer un dossier de demande de subvention pour l'acquisition de matériel informatique pour les deux écoles dans le cadre du Plan de Relance.
Le 22 juin, nous avons eu l'accord de subvention soit 3 670,80€ pour l'école des Perrières (pour une dépense de 5 364€) et 3 682,80€ pour l'école Sainte-Jeanne d'Arc (pour une dépense de 5 347,91€).
Une convention de financement doit être établie entre la commune et la Région Académique de Bretagne afin d'obtenir le versement des fonds.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à la signer.

LOCAL COMMERCIAL «O P'TIT GUEULETON» : ANALYSE DES OFFRES ET CHOIX DES ENTREPRISES

La commission bâtiment s'est réunie le 12 juillet dernier pour l'analyse des offres. Gérard MATHÉCADE donne lecture des offres.
Proposition de la commission

LOT	Estimatif	Entreprises sollicitées et ayant répondu	Entreprises sollicitées mais n'ayant pas répondu	Proposition de la commission
Lot 1 – démolition gros œuvre et enduits	6 000 € HT	LE HO : 12 012,07 € HT PRUVOT : 4 662,85 € HT	RAULO LE FLOHIC	**PRUVOT**
Lot 2 – menuiseries extérieures et intérieures	25 000 € HT	FRABOULET : 36 580 € HT BAIES ALU : 34 430€ HT	ROUXEL MOY OLIVIER JOSSE	**BAIES ALU**
Lot 3 – cloisons sèches – isolations et plafonds	2 500 € HT	LE DEVEHAT :3 366,40 € HT	RAULT LESOURN HABITAT GOURIN	**LE DEVEHAT**
Lot 4 – Revêtements de sol	2 600 € HT	JOUET : 2 528,46 € HT D'CO : 2 471, 09 € HT	MARTIN FRABOULET	**D'CO**
Lot 5 – électricité VMC	3 500 € HT	SERFO : 2 236,60 € HT GROUPE JM : 2 295€ HT CPS : 1 799,45 €		**SERFO**
	39 600 € HT	47 166,94 € HT		

Points sur le lot menuiserie et sur le lot électricité :
• **lot menuiserie :** le cabinet Nicolas nous a apporté des précisons sur la différence de prix entre l'estimatif et les offres :
> changement de la porte d'entrée à cause de l'accessibilité (ouverture avec 2 passages et sur l'extérieur), mais cette porte n'a pas été chiffrée dans l'estimatif et son coût est d'environ 6 000€ HT. Toutefois, après renseignement pris auprès de Sandrine Nicolas, cette dernière a confirmé qu'il n'y avait pas obligation de changer la porte. Les devis sans cette option ont été demandés aux entreprises Fraboulet et Baies Alu.
> les devis tiennent compte du prix de l'alu qui a considérablement augmenté
• **lot électricité :** 3 entreprises y ont répondu, l'offre de SERFO est en 2ème position. M. HARNOIS a été contacté pour négocier son prix mais il ne peut pas s'aligner avec la société CPS (495,55€ HT de différence). La commune a l'habitude de travailler avec SERFO et reconnait la qualité de son travail. La commission bâtiment propose de retenir SERFO afin de privilégier une entreprise locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les entreprisses suivantes :

- lot 1 : Pruvot pour 4 662,85€ HT
- lot 2 : Baies Alu pour 34 430€ HT
- lot 3 : Le Dévéhat pour 3 366,40€ HT
- lot 4 : D'Co pour 2 471,09€ HT
- lot 5 : Serfo pour 2 236,60€ HT

Le Conseil Municipal autorise, par 18 voix pour et 1 abstention, M. le Maire à signer les devis et les pièces du marché ainsi qu'à mandater les dépenses en section d'investissement.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE DU SIAEP LA MOTTE-TRÉVÉ

Maurice TILLY donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable validé par le Comité Syndical du SIAEP lors de sa séance du 23 juin 2021.
▪ 3 800 habitants dépendent directement du service. Pour l'année 2020, le SIAEP distribue l'eau à 1 842 abonnés (1 076 pour La Motte et 766 pour Trévé), soit une hausse de 1, 43 % par rapport à 2019.
▪ La société VEOLIA a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
▪ Les ressources propres (prélèvement les Écoupées à La Motte) enregistrent une production de 131 665 m³ (119 983 m³ en 2019 soit une hausse de 9,74%) et les importations d'eau ont enregistré une baisse de 3,76% avec une importation de 190 769 m³ (198 213 m³ en 2020). Elles proviennent du Syndicat d'Hilvern pour 623 m³, Syndicat du Lié pour 17 536 m³, commune de Plouguenast-Langast pour 16 419 m³ et du Syndicat Mixte de Kerné-Uhel pour 156 191 m³.
Les exportations ont baissé de 5,45 % soit 24 262 m³ en 2020 (25 661 m³ en 2019) : 23 412 m³ à la commune de Plouguenast-Langast et 850 m³ au Syndicat du Lié.
▪ En 2020, les abonnés domestiques ont consommé 236 010 m³ soit 170 litres par habitant et par jour et les abonnés industriels ou gros consommateurs 20 610 m³ soit un total de 256 620 m³ (soit une baisse de 7.18% par rapport à 2019).
Le rendement du réseau était de 88 % en 2020 (95,9 % en 2019).

▪ Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 341,45€ en 2021 soit en moyenne 2,85€/m3, soit une augmentation de 0,87 % par rapport à 2020. Sur ce montant, 33% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 48% reviennent à la collectivité pour les

investissements et les taxes s'élèvent à 19%.
▪ L'encours de la dette est de 1 319 001,96€ avec un montant de remboursement de 110 390,79€. Les amortissements sont de 133 691€.
Les investissements et les taxes s'élèvent à 19%.

Gildas PÉRENNEZ souhaite savoir pourquoi le rendement du réseau a baissé autant en 2020. Maurice TILLY explique les principales causes sont des fuites mais aussi des purges sur le réseau avant des travaux et le lavage des réservoirs et poteaux incendie.
Le Conseil Municipal approuve ce rapport.

MISE À JOUR DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNICATION

Anthony EDY souhaite intégrer la commission communale de communication, M. le Maire propose de donner une suite favorable à sa demande et de l'intégrer dès ce jour dans la commission.
Accord du Conseil Municipal.

GYMNASE DE GUERLÉDAN : PARTICIPATION COMMUNALE

M. le Maire rappelle que la commune de Guerlédan entreprend la réhabilitation et l'extension du gymnase scolaire situé à proximité du collège public Paul Eluard.
Les élèves scolarisés dans ce collège sont issus de 23 communes dont 17 costarmoricaines. Cet investissement s'élève à 1 378 778,16€ HT. Subventions acquises et attendues déduites, le reste à charge est de 603 495,04€. La commune de Guerlédan participe à hauteur de 50% pour l'usage associatif et propose que les 23 communes participent pour les 50 % restant à proportion du nombre d'élèves scolarisés.
La commune de Trévé n'a qu'un seul élève scolarisé cette année scolaire et la participation demandée est de 1 390€.

Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à cette demande ce qu'approuve le Conseil Municipal, ce qu'approuve le Conseil Municipal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- compte-rendu des commissions LCBC

• **Assainissement :**
Les travaux de la station d'épuration ont été réceptionnés sans que la commune en ait été informée car nous n'avons plus la compétence assainissement.
Maurice TILLY signale qu'il a fait part, à Olivier BIZET de LCBC, de son étonnement que la commune n'ait pas été informée de la réception de travaux et que l'agent communal formé pour intervenir à la STEP n'ait plus cette fonction. Après accord du Conseil, Maurice TILLY informera LCBC que l'agent communal n'interviendra plus à la station.
• **Concours des maisons fleuries :** Maurice TILLY informe que le concours n'aura pas lieu faute de participant.
• **Commission culture LCBC du 22 juin :** Laure IVANOV demande si les délégués communaux ont assisté à cette commission car elle constate que le projet culturel proposé initialement aux bibliothèques a été entièrement modifié et que ces dernières ne sont associées à ce projet que par un concours de dessins. Elle tient à faire part de son mécontentement car le projet n'a plus aucun lien avec la culture.
• **Marché de Noël :** Emma BERNARD rapporte qu'elle a commencé à travailler sur le marché de Noël et Maurice TILLY a déjà des contacts intéressants.
• **Salle des fêtes :** Gérard MATHÉCADE signale que la commission sécurité de la Préfecture est passée le 13 juillet et a donné un avis favorable.

Le 09 septembre 2021

VALIDATION DE LA CONVENTION SANTÉ COMMUNALE AVEC AXA

A la suite du Conseil Municipal de juillet, un exemplaire de la convention a été envoyé à tous les conseillers. Il faut noter également qu'une convention dépendance existe également avec des réductions.
Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :
- valider la convention Santé Communale avec la société AXA
- autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VALIDATION DU CHOIX DU CONSULTANT POUR L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ DE LA MAISON DE SANTÉ

Notre demande d'accompagnement sur une étude d'opportunité à la création d'un Centre de Santé a été étudiée lors de la Cellule d'Appui Régionale des Projets d'Exercices Coordonnés (CARPEC) qui s'est réunie le 24 juin 2021 et a donné un avis favorable. (Cellule de Bretagne)
Ainsi, dans le cadre des missions financées par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) mentionnées aux points 1, 2 et 3 de l'article L. 1435-8 et aux articles R. 1435-16 à 17 du code de la santé publique, nous bénéficierons d'une aide de 3 600€ euros pour réaliser cette étude.
Cette subvention correspond à 3 jours d'intervention à organiser en lien avec le consultant choisi.
A ce titre, nous avons contacté les 3 cabinets de consultants proposés par l'ARS.
Hippocrate a été la structure la plus réactive en répondant immédiatement et en proposant une intervention très précise. Ce cabinet a également fait l'étude de la Maison de Santé du Mené.
Frédéric FOULFOIN souhaite savoir si le coût de l'intervention du cabinet, soit 3 600€, est entièrement pris en charge par l'ARS et Laure IVANOV demande si ce cabinet sait que ces honoraires ne doivent pas dépasser 3 600€.
M. le Maire précise que le coût de l'étude ne dépassera pas 3 600€, que le cabinet en est informé et que la totalité de la dépense sera remboursée à la commune par l'ARS (l'ARS verse sa participation de 3 600€ afin que la commune puisse régler le cabinet).
Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :
• recruter le cabinet Hippocrate pour l'étude d'opportunité de la Maison Médicale
• autoriser Monsieur le Maire à la convention.

VENTE D'UN TERRAIN À M. ET MME ROLLAND À LA GERSAYE

Maurice TILLY, Adjoint au Maire, explique que la commune a été sollicitée par Monsieur et Madame Joël ROLLAND pour l'acquisition de la parcelle ZK 314 d'une superficie de 255 m² car leur fosse septique et leur plan d'épandage sont sur cette parcelle (délaissé de remembrement) appartenant à la commune.

Maurice TILLY leur a proposé la cession à l'euro symbolique et que les frais relatifs à cette vente soient à leur charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
• accepte la demande de Monsieur et Madame Joël ROLLAND et autorise la vente de la parcelle ZK 314 d'une superficie de 255 m²
• fixe le prix de vente à l'euro symbolique
• décide que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur

SERVICE TECHNIQUE : ACHAT D'UNE MEULEUSE

A la demande des agents du service technique, des devis ont été demandés pour remplacer la meuleuse achetée en 1999 et qui ne fonctionne plus. Cette meuleuse ne sera pas mobile comme celle achetée en juin, et restera à l'atelier.
Deux devis ont été demandés :
• SOFIBAC : duo de meuleuses Makita 230 et 125 : 125,42€ HT
• Armor Agriculture Loisirs : duo de meuleuses Hitachi G23 et G13 : 116,63€ HT
Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord avec cet achat et décide de laisser les agents du service technique choisir le matériel.

FINANCES : PASSAGE À LA M57 - RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

1- Renouvellement de la ligne de trésorerie :
La ligne de trésorerie du Crédit Agricole est à échéance le 5 octobre. Le Conseil Municipal décide de la renouveler à hauteur de 200 000€. La proposition du Crédit Agricole est la suivante : Euribor 3 mois moyenné non flooré à 0 (- 0,548% en août) + marge de 1,10% soit un taux de 0,552%+ commission d'engagement de 0.25% du montant de la ligne.
Il n'y a pas de frais en cas de non-utilisation.
Anthony BASSET précise qu'aucun tirage n'a été fait sur cette ligne depuis le début de l'année.

RÉSIDENCE DES TROIS CHÊNES

1- Résultat des appels d'offres :
La commission d'adjudication des marchés a ouvert les plis le 30 juillet dernier.
Gérard Mathécade en donne les résultats :

Lot	estimatif	entreprise	Montant HT
N°1 terrassements – voirie – espaces verts	145 480,50 € HT	Chauvire TP Eiffage Paillardon SETAP SPTP	137 836,00 € 117 441,00 € 103 219,00 € 109 047,00 € 118 772,60 €
N°2 – réseaux eaux pluviales	65 785,00 € HT	Chauvire TP Paillardon SEEG SETAP SPTP	64 427,00€ 58 130,00 € 73 635,00 € 64 790,00 € 70 295,00 €
N°3 – réseaux eaux usées (LCBC)	39 920,00 € HT	Chauvire TP Paillardon SEEG SETAP SPTP	46 730,00 € 30 260,00 € 43 060,00 € 38 685,00 € 38 670,00 €

La commission propose de retenir l'entreprise Paillardon pour les 3 lots pour un montant global de 161 349€ HT pour la commune et 30 260€ HT pour LCBC qui a la compétence assainissement.

Le Conseil Municipal s'étonne de la différence de prix entre l'estimatif et le prix du marché et, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention :
• retient l'entreprise PAILLARDON TP pour les lots n°1 (terrassements, voirie, espaces verts), n°2 (réseaux eaux pluviales) et n°3 (réseaux eaux usées),
• autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché,
• dit que Loudéac Communauté aura à sa charge les dépenses liées au lot n°3 (eaux usées),
• autorise M. le Maire à payer les dépenses en section d'investissement du budget de la Résidence des Trois Chênes.

Le cabinet Nicolas a fait savoir que ce mur pouvait être remplacé par un talutage bâché avec des plantations. Ce point sera revu lors de la réunion du 15 septembre.
Les documents se rapportant à ce marché,
• dit que Loudéac Communauté aura à sa charge les dépenses liées au lot n°3 (eaux usées),
• autorise M. le Maire à payer les dépenses en section d'investissement du budget de la Résidence des Trois Chênes.

Le cabinet Nicolas a fait savoir que ce mur pouvait être remplacé par un talutage bâché avec des plantations. Ce point sera revu lors de la réunion du 15 septembre.

EXTENSION DE LA MAISON DES LUTINS

1- Devis étude de sol :
Gérard MATHÉCADE informe que trois cabinets ont été contactés pour cette étude qui comprend deux phases :

• G2- AVP : étude géotechnique d'avant-projet : elle fournit des hypothèses géotechniques, les principes de construction envisageables, une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique avec comparaison des solutions envisageables pour le projet
• G2 PRO : étude géotechnique de projet : elle fournit la synthèse des hypothèses géotechniques, les choix constructifs des ouvrages, des notes de calcul de dimensionnement et une approche des quantités.

Il s'est renseigné auprès du cabinet Château qui a confirmé que la mission G2PRO était obligatoire.

	G2 AVP	G2 PRO	Total
FondOuest	2 965 € HT	2 600 € HT	5 565 € HT
Solcap	2 373 € HT	1 065 € HT	3 438 € HT
ECR	1 720 € HT	1 200 € HT	2 920 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition du cabinet ECR pour un montant de 2 920€ HT.

2- Devis démolition et désamiantage de la Maison Martin :
Cinq cabinets ont été contactés : Liziard, Armor Déconstruction Démolition (ne rendra pas réponse), BS2D, Le Cardinal (ne rendra pas réponse), SNT Nicol et Lavigne Démolition.
Gérard MATHÉCADE présente les devis de Lavigne Démolition pour 41 450,30€ HT et de SNT Nicol pour 32 900€ HT pour la démolition et le désamiantage.
Céline BOIN s'étonne du prix de SNT Nicol qu'elle ne trouve pas cher pour une prestation de désamiantage. Anthony BASSET et Brigitte JÉGLOT informent que c'est une entreprise très spécialisée et qu'elle a sa propre unité de traitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise SNT Nicol pour un montant de 32 900€ HT.

3 - Vente du matériel de la Maison Martin :

Avant la démolition de la maison Martin, un inventaire sera fait de ce qui peut être vendu : fenêtres, portes, escalier, portail, évier, robinetterie, prises... Des photos ont été prises et des annonces seront mises sur **leboncoin** par Emma BERNARD. Les personnes intéressées devront venir elles-mêmes démonter ce qu'elles veulent acheter.
Emma BERNARD propose que la commission bâtiment se réunisse mercredi 15 septembre à 19h pour fixer les prix afin de mettre les annonces en ligne rapidement.

VOIRIE : DEVIS TRAVAUX TROTTOIRS DU HAMEAU DE BONNE BROUSSE

Maurice TILLY rappelle que le marché voirie 2021 concerne les travaux d'enrobé du Hameau de Bonne Brousse pour un montant de 31 475€ HT et ont été attribués à Eiffage. Ces travaux se dérouleront du 11 au 15 octobre.
Mais les trottoirs ne sont pas compris dans ce prix.

- Le devis de Buchon TP est de 17 076€ HT pour la réalisation de 410 mètres de terre-pierre de 2 mètres de large et 10 cm de profondeur (1/3 terre végétale, 2/3 de 41/20) et 235 mètres de trottoirs en terre végétale dont 20 mètres de talus.
- Le devis d'Eiffage est de 16 640€ HT pour 1 300 m² de mélange terre pierre 30/70 sur environ 15 cm avec aménagement de noues et talus.

Les services techniques de la commune pensent qu'il serait judicieux de mettre de l'enrober drainante à certains endroits notamment dans les espaces étroits où les voitures risquent de rouler sur les trottoirs.
Maurice TILLY pose donc la question aux élus du Conseil Municipal : faut-il respecter le cahier des charges et mettre tous les trottoirs en terre-pierre ou décider qu'un trottoir bordant une voie en haut du lotissement soit en bitume percolé ?
Anthony BASSET suggère de suivre le projet initial qui a un objectif écologique d'autant plus qu'il est prévu que le lotissement soit en sens unique donc les voitures ne doivent pas se croiser, sauf dans les impasses, et de ce fait ne pas rouler sur les parties en terre pierre.
Emma BERNARD pense également qu'il convient de respecter le cahier des charges car la commune doit être un modèle.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention décide de respecter le cahier des charges et de faire les trottoirs en terre pierre comme initialement prévu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions retient la proposition d'Eiffage pour un montant de 16 640€ HT

ENFANCE

1- Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 1er juillet 2021 :
Emma BERNARD donne lecture du compte-rendu :
- **point sur l'installation de la 5ème classe :** M. le Maire informe que le permis de construire a été délivré.
- **en 2022, Monsieur le Maire propose une consultation publique** afin de réfléchir collectivement sur l'organisation spatiale de l'école dans les années futures.
- **projets pédagogiques et sorties de la fin d'année :** cycle kayak pour les CM - équitation pour les GS, CP et CE - visite de l'exposition « éternel printemps » pour les PS et MS - randonnée à Guerlédan pour le GS, CP et CE - sortie à la cité de la Voile pour le GS et CP - atelier avec une illustratrice pour les CE - potagers
- **projets 2021/2022 :** école dans la nature une fois par semaine pour les élèves de Mme REVAUD (bois de Brocheboeuf et étang) pour découvrir l'environnement (une convention sera faite avec la Mairie pour utiliser ces lieux) – piscine

- **travaux à prévoir cet été :** étagères dans le placard des produits d'entretien - réparer urinoirs WC extérieurs - réparer plafond hall - réparer le banc de la cour - réparer porte de la classe de Madame MAROUZÉ.

2- Bilan de la rentrée scolaire :
- Ecoles : publique : 105 élèves présents le jour de la rentrée (7 de plus devraient arriver en janvier)
privée : 87 élèves présents le jour de la rentrée (8 de plus devraient arriver avant Pâques)
- Cantine : environ 140 rationnaires
- Garderie périscolaire : environ 40 enfants le matin et le soir
- Accueil de loisirs : environ 35 le mercredi

3- Classe modulaire :
Gérard MATHÉCADE informe que la classe modulaire a été livrée hier, les travaux ont commencé et devraient durer une semaine. Un extincteur est nécessaire dans cette classe, le devis de SICLI est de 100,40€ HT. Un seul devis a été demandé car la commune a un contrat de maintenance avec cette société.
Le Conseil Municipal donne son accord.

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES AU CLUB D'ESCRIME DE LOUDÉAC : CONVENTION ET TARIF

Laure IVANOV informe qu'elle a été contactée par le Président du Club d'Escrime de Loudéac qui recherche une salle pour faire évoluer ses équipes car il n'y a plus de place à Loudéac.
Après avoir visité la salle des fêtes, celle-ci conviendrait. Le Président du Club demande s'il est possible de l'avoir tous les mercredis soirs de 17h30 à 21h30 ; il y aurait trois groupes différents à faire de l'escrime.
Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :
- ACCEPTE de mettre à disposition la salle des fêtes
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition
- FIXE le tarif annuel de location à 200€

CCAS : ORGANISATION DU REPAS

La commission du CCAS, réunie le 30 août dernier, a décidé que le repas du CCAS aurait lieu le dimanche 10 octobre mais uniquement à emporter. Il sera préparé par le traiteur Fabrice Hamon.
Le prix du repas est de 24€.
L'âge requis pour y participer est de 75 ans. Toutefois, les personnes de plus de 70 ans qui ont déjà participé au repas du CCAS sont aussi invitées soit 156 personnes. Chaque conseiller devra aller inviter les personnes inscrites sur sa liste et rendre réponse pour le mercredi 29 septembre en précisant bien que c'est aux personnes âgées de venir chercher leur repas à la salle des fêtes. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, les élus iront livrer.
Le nombre de colis (personnes malades hospitalisées ou en maison de retraite) devra également être donné.
Pour les conjoints qui n'ont pas atteint l'âge requis mais qui désirent réserver un repas, le prix est de 24 euros et les chèques (à l'ordre de Fabrice HAMON) devront être pris lors de l'invitation.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

1- Devis illuminations :

Au budget, la somme de 1000€ a été votée pour l'achat d'illuminations de Noël.
Gérard MATHÉCADE a fait le point avec les agents du service technique. Ces derniers proposent de défaire les structures qui ne fonctionnent pas et de les associer afin d'en recréer de nouvelles. Pour cela, un devis a été demandé à Yesss Electricité pour une bobine de 44 mètres de cordons en Led blancs et 4 rideaux de 2 x 3 mètres. Ce matériel permettra de réparer 7 guirlandes pour 1 134,85€ HT alors qu'une guirlande neuve coûte environ 700€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions accepte ce devis.

2- Devis médailles :
Le 15 octobre prochain, Joseph COLLET recevra la médaille honorifique du titre de Maire Honoraire, Françoise POMMERET, Louisette LE MERRER, Gérard LE TILLY et Guy FLAGEUL recevront celle du titre de Maire-Adjoint Honoraire suite à leur nomination par Monsieur le Préfet le 2 novembre 2020.
De plus, Gérard MATHÉCADE et Karine FOULFOIN recevront la médaille d'honneur régionale, départementale et communale pour leurs 20 ans de service (promotion du 14 juillet 2021).
Le devis de la société Au Trésor de Paris, pour la fourniture de ces 7 médailles, s'élève à 323,64€ HT.
Ce devis est accepté par 17 voix pour et 2 voix contre.

3- Point sur les animations de fin d'année et spectacle pour les écoles et marché de Noël :
• **Spectacle de noël** :
Emma BERNARD rappelle que ce spectacle n'a pas pu avoir lieu l'année passée à cause de la situation sanitaire. Cependant, nous avions pris la décision de conserver cette prestation de cinéma théâtral intitulée «La Magie de Noël».
Avec l'accord des deux écoles, le spectacle est prévu le mardi 14 décembre 2021 en après-midi. Le devis est inchangé et reste à 750€, auxquels il faut rajouter les frais de repas.
À ce jour, il est trop tôt pour dire comment se déroulera cette journée, mais nous espérons bien évidement que cette animation puisse se dérouler dans de bonnes conditions.
• **Marché de noël** :
Suite au mail adressé aux élus de la commission animation, Emma Bernard informe que la date du dimanche 12 décembre 2021 a été retenue pour le marché de noël. Les courriers aux exposants seront envoyés en fin de semaine car la liste des participants a dû être reprise. Une commission animation devra être programmée dans les semaines à venir pour réfléchir à l'organisation et la possibilité d'installer des stands à l'extérieur (cette requête nous a été demandée).
Si des conseillers municipaux connaissent des exposants intéressés par le marché, ils doivent se faire connaitre auprès d'Emma BERNARD (surtout en cadeaux divers, artisanat, alimentaire et boissons...)

Le 14 Octobre 2021

RECYCLAGE MOBILE
M. le Maire explique que l'opération recyclage mobile avec le soutien de l'AMF 22 sur le département est menée par Orange qui a souhaité pour réussir cette opération s'appuyer sur 8 EPCI. Les objectifs de l'opération sont de dynamiser la collecte citoyenne de téléphone portable, préserver l'environnement et soutenir l'économie sociale et solidaire.
Pour y participer, chaque Mairie et autres points d'accueil de la collectivité mettra un carton, nommé collecteur, dans des lieux fréquentés (mairies, bibliothèques…) ou chez les acteurs du territoire (écoles, entreprises, commerces…).
Une communication sera lancée au niveau de la collectivité et pourra être relayée par chaque Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas participer à cette opération par 9 voix pour et 10 abstentions

FINANCES : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION
Anthony BASSET informe que la commission finances s'est réunie le 12 octobre dernier pour étudier la situation comptable au 1er octobre. Les principales informations sont les suivantes :
- les dépenses de fonctionnement sont bien maîtrisées (65% de consommation) ainsi que les recettes (75% de consommation)
- les dépenses d'investissement sont faibles mais on attend environ 200 000€ de factures à payer avant la fin de l'année (classe modulaire, réparation cloches, main courante, voirie rurale, équipement numérique des écoles …)
- les recettes d'investissement : attente du versement de l'Etat pour les plans de relance.

Le 12 octobre, la situation de la trésorerie était de 124 000€. Un déblocage du prêt d'un montant de 100 000 € a été fait.

Un point a été fait sur le BP des Genêts d'Or. Les dépenses liées au SSI ont été payées, la locataire est à jour de ces loyers.

ENVIRONNEMENT : DEVIS REBOISEMENT DU BOIS DE QUENEHA
Maurice TILLY informe qu'un devis pour le reboisement a été demandé à l'association Terres et Bocages pour le reboisement du bois de Quénéha. Thierry GUÉHENNEUC propose 200 plants et la main d'œuvre pour la plantation pour un montant de 1250,25 € TTC.
Il a été demandé un autre devis pour 150 plants. Ce point sera vu lors du prochain Conseil Municipal.

EXTENSION DE LA MAISON DES LUTINS : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF
Les plans, distribués en séance, ont été étudiés par le comité de pilotage, Angeline FIOT ainsi que la CAF et la PMI.
Le comité de pilotage a donné son accord sur les plans proposés, il convient de valider l'APD en conseil municipal pour pouvoir déposer le permis de construire.
Il est demandé au Conseil Municipal de valider les éléments suivants :
- couleur de l'enduit de même couleur que celui des bâtiments existants : accord
- couleur des ouvertures de mêmes couleurs que celles du bâtiment existant : accord
- bardage bois identique à celui de la micro-crèche : accord
- bardage métallique en tôle ondulée de même couleur que le zinc de la micro-crèche ou bardage en panneaux en trespa : le

devis pour un habillage en trespa n'étant pas encore parvenu en Mairie, Monsieur le Maire propose d'envoyer un mail aux élus pour communiquer le prix du bardage en tôle et celui du trespa.
- casquette en bois : accord
- rangements extérieurs en pin : accord

Monsieur le Maire informe que l'estimation de ces travaux est de 449 000€ HT alors qu'elle était de 431 300€ HT en juillet. Cette augmentation est essentiellement due au prix des matériaux qui s'est élevé.
Régis LANGLOIS trouve que l'estimatif est très élevé pour ce type de construction.

BATIMENTS : REMPLACEMENT MOTEUR CLOCHE ÉGLISE – POSE DALLES LED À LA MAISON DES LUTINS

• Remplacement du moteur de volée de la cloche 3 :

Gérard MATHÉCADE informe qu'après les travaux faits sur la cloche 2 de l'église, la société Art Camp' a procédé à des essais et a constaté que le moteur de volée de la cloche 3 était défectueux. La puissance de ce moteur est la même que celui de la cloche 2.
Art Camp' a établi un devis pour son remplacement. Gérard MATHÉCADE a sollicité l'entreprise pour qu'un effort financier soit fait : le prix du moteur passe de 920€ HT à 780€ HT.
Etant satisfait du travail de cette entreprise, le Conseil Municipal ne souhaite pas demander d'autres devis et valide celui de Art Camp', par 16 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

• Devis pour dalles Led à la Maison des Lutins :

Gérard MATHÉCADE rappelle qu'en 2019, la petite salle de la Maison des Lutins avait été équipée en dalles Led. Il est proposé d'équiper la salle d'activités avec des dalles de même modèle.
Le devis de Sonepar s'élève à 299,79€ HT pour la fourniture de 12 plaques.
Ces travaux seront réalisés en régie par les employés communaux avant la fin de l'année.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord

LES GENÊTS D'OR : DEVIS VÉRIFICATION INSTALLATIONS ÉLECTRICITE ET GAZ – DEVIS CONTROLE SSI

• Devis pour la vérification périodique des installations électriques et de gaz :

Avant le passage de la commission de sécurité, les installations électriques et de gaz doivent être vérifiées. Gérard MATHÉCADE a contacté des entreprises pour avoir un devis :
• Ar'control : 300€ HT (forfait)
• Apave : 1 040€ HT (790€ HT pour les installations électriques et 250€ HT pour le gaz)
Ar Control est moins cher car, ayant déjà effectué cette mission de contrôle gaz et électricité, ils ont tous les éléments du dossier.
Le Conseil Municipal retient le devis de la société Ar Control.
Suite à la question de Régis LANGLOIS, Gérard MATHÉCADE rappelle que cette vérification est à la charge de la collectivité.

• Devis pour le contrôle des installations SSI :

Suite à la mise en place du système de sécurité incendie, il est obligatoire de le faire valider par un bureau de contrôle.
Deux bureaux de contrôle nous ont fait parvenir des devis :
- Socotec : 950€ HT
- Apave : 890€ HT

Le Conseil Municipal retient le devis de la société Apave.

VOIRIE : ENROBÉ ENTREE TERRAIN RUE ÉMILE JEGARD

Maurice TILLY, informe que des travaux d'enrobé doivent être faits sur l'entrée du terrain sis 18 rue Emile Jégard sur une surface de 45 m².Il présente deux devis : Eiffage pour 1 515€ HT pour 45 m² soit 33,67€/m² et Bertho TP pour 2 460€ HT pour 72 m² soit 34,16€/m². Toutefois, la surface indiquée par Bertho TP n'est pas bonne. Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de la société Eiffage pour un montant de 1 515€ HT par 16 voix pour et 3 abstentions

HAMEAU DE BONNE BROUSSE : DEVIS ENGAZONNEMENT ET TERRE-PIERRE – DEVIS MISE À NIVEAU GRILLES ET TAMPONS

Maurice TILLY informe que les travaux d'enrobés ont été effectués au Hameau de Bonne Brousse en fin de semaine dernière et en début de cette semaine.
Des travaux supplémentaires ont été faits par Eiffage pour un montant de 1 040€ HT (mise à niveau de regards, grilles, chambres). Une délibération doit donc être prise a posteriori pour valider ces travaux et pouvoir les payer en investissement.
Le Conseil Municipal demande à Maurice Tilly de prendre contact avec LCBC pour prendre en charge cette facture car les élus estiment que c'est une erreur de Loudéac Communauté qui n'a pas intégrer ces travaux dans le marché.
Maurice TILLY rappelle que, lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal avait retenu la proposition d'Eiffage de 16 640€ HT pour la réalisation des trottoirs en terre pierre.
Toutefois, la granulométrie des pierres commandées par Eiffage n'étant pas bonne, des matériaux supplémentaires doivent être commandés.
La société Hortibreiz a fait parvenir un devis d'un montant de 264,77€ HT pour le gazon. Si on rajoute l'engrais, le devis passe à 563,91€ HT. 48 tonnes de sable jaune 0/6 sont aussi nécessaires, des devis (fourniture et transport compris) ont été demandés à la carrière Lessard (1 123,68€ HT) et aux transports Brient (1 027,20€ HT).
Il convient également d'ajouter la location d'une sableuse auto-chargeuse pour 464€ HT la journée (assurance et transport compris) chez devis Jardilocation.
L'engazonnement sera fait par les employés communaux.
Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide que la commission voirie devra rencontrer l'entreprise Eiffage afin de constater les anomalies du chantier, les travaux des trottoirs seront stoppés en attendant cette rencontre. Ils souhaitent aussi que le procès-verbal de réception de chantier ne soit signé qu'à condition que toutes les réserves soient levées. Les dépenses supplémentaires liées à l'aménagement des trottoirs telles que le sable seront à refacturer à Eiffage.
Une fois qu'un accord sera trouvé avec Eiffage, Monsieur le Maire enverra un mail aux élus afin de valider les devis suivants :
- Hortibreiz pour un montant de 264,77€ HT ou 563,91€ HT
- Transports Brient pour 1 027,20€ HT
- Jardilocation pour 464€ HT

ENFANCE-JEUNESSE : BILAN ACCUEIL LOISIRS ÉTÉ, CAMPS, MAISON DES JEUNES - BILAN OPÉRATION ARGENT DE POCHE - PROJET SÉJOUR SKI - ÉLECTIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES JEUNES - CONVENTION AVEC LA VILLE DE SAINT-BRIEUC POUR PARTICI-

PATION FRAIS DE SCOLARITÉ

Laure IVANOV dresse les bilans des animations enfance-jeunesse de l'été :

• Bilan accueil de loisirs été 2021 :

Au cours de l'été, il y a eu 372 journées enfants - 6 ans (318 en 2020) ainsi que 569 journées enfants + 6 ans (400 en 2019) soit un total de 941 journées enfant.

Les effectifs moyens étaient les suivants :

1ère semaine : 43 enfants par jour (30 en 2020)
2ème semaine : 34 enfants par jour (23 en 2020)
3ème semaine : 40 enfants par jour (33 en 2020)
4ème semaine : 31 enfants par jour (27 en 2020)
5ème semaine : 26 enfants par jour (15 en 2020)
6ème semaine : 27 enfants par jour (17 en 2020)

55 enfants de Trévé (47 en 2020) ont été accueillis, 20 de Saint-Caradec, 14 de Grâce-Uzel, 1 de Saint-Thélo et 22 d'autres communes.

En juillet, l'équipe était composée d'Angeline FIOT, Valérie GORIN, Céline BRAZY, Angélina PERRET, Pauline MARTIN, Valentin LE BIHAN, Flavie CADEL, Valentin GILLOT et Elise BAUCHET (stagiaire Bafa).

En août, l'équipe était composée d'Angeline FIOT, Valérie GORIN, Céline BRAZY, Angélina PERRET, Valentin LE BIHAN, Flavie CADEL et Marie LE BIHAN (stagiaire Bafa).

un total de dépenses de 22 143,40€/941 jours
- Soit 23,53€ par enfant et par jour (27,75€ en 2020)

L'accueil de loisirs a connu une hausse des effectifs par rapport à l'été 2020. Il y a eu une très bonne équipe d'animation et aucun problème n'a été constaté ni avec les enfants ni avec les parents.

• Bilan du séjour de vacances ados :

- 19 ados âgés de 12 à 15 ans ont participé au séjour du 19 au 23 juillet 2021 dont 18 de Trévé, et 1 de Saint-Caradec. Le jour du départ, un ado s'est désisté mais son séjour lui a quand même été facturé.

Ce camp était encadré par Angeline FIOT, Charles DROUARD et Kenny LARZUL.

Un total de dépenses de 6 494,83€
Un total de recettes de 4 595€
Soit reste à charge : 1 899,83€ (soit 94,99€/ado) soit 1 824,83€ pour la commune de Trévé.

• Bilan du séjour court des 8 – 11 ans :

- 24 enfants âgés de 8 à 11 ans ont participé au séjour du 27 au 30 juillet 2021 dont 15 de Trévé, et 5 de Saint-Caradec, 1 de Saint-Guen, 2 de Loudéac et 1 de Saint-Thélo.

Ce camp était encadré par Angeline FIOT, Charles DROUARD et Valentin LE BIHAN.

Un total de dépenses de 4 083,31€
Un total de recettes de 2 705€
Soit reste à charge : 1 378,31€ (soit 57,42€/enfant) soit 1 033,56€ pour la commune de Trévé.

• Bilan de la Maison des jeunes :

25 jeunes inscrits (17 garçons et 8 filles) pour cette période de vacances d'été avec une moyenne de 12 jeunes par jour pour un total de 616h45.

Les activités : sortie au Lantic Park (accrobranche et laser game) le 9 juillet, le 16 juillet sortie à Kingoland. La sortie du 30 juillet (plage) a été annulée et remplacée par un atelier cuisine, pique-nique et multisports.

Le personnel encadrant : Valérie GORIN et Valentin LE BIHAN
Bilan de cette période : le bilan est satisfaisant les deux premières semaines de vacances mais peu de participants la dernière semaine. Les jeunes étaient contents de leurs activités. Bonne entente entre eux et avec l'équipe encadrante. Deux nouvelles inscriptions cet été.

Un total de dépenses de 1 509,50€
Un total de recettes de 725,38€
Soit reste à charge : 784,12€

• Bilan de l'opération Argent de Poche :

Laure IVANOV informe qu'au cours de l'été 2021, 11 jeunes ont effectué 37 missions telles que le binage au cimetière et la remise en l'état des bancs, le nettoyage des abords de l'étang et des jeux ainsi que l'entretien du mobilier urbain, le désherbage des parterres, l'accompagnement à la piscine et l'animation pour les grands jeux, l'inventaire et l'animation à la bibliothèque, le ménage à la cantine, à l'école et à la maison des lutins.

Les employés communaux qui ont accueillis les jeunes ont été satisfaits du travail effectué et les jeunes ont apprécié les missions proposées.

Le budget alloué à cette opération s'élève à 555€. Un dossier de subvention a été déposé auprès de la CAF pour une aide de 185€.

• Projet séjour ski pour les 12 - 15 ans :

La commission enfance jeunesse, réunie hier soir, propose la mise en place d'un séjour ski pour les 12-15 ans du 6 au 12 février 2022 à La Bourboule. La commission propose d'ouvrir ce séjour à 24 jeunes, 3 animateurs seront nécessaires (1 titulaire, 1 contractuel et 1 bénévole).

Le budget prévisionnel est le suivant :

Les Dépenses			
	Prix	Nombre	Total
Pension complète ados	45	24	6480
Pension complète adultes	50	3	900
Location Ski pour 4 jours	25	27	675
Forfait ski ados	12	24	1152
Forfait ski adultes	26,8	3	321,6
Cours de ski	90	4	1080
Chien de traineau	20	27	540
Randonnée raquette	200	1	200
Location raquette	5	27	135
Transport			5000
Salaire 1 animateur +heures de nuit directrice+1 bénévole	90h*12,20=1098€ 30h*18,13=543,90€ **1641,90€**		1641,9
Total des dépenses			**18125,5**

Les recettes	
	Prix
Caf	15€/jour/jeunes
Participation des familles	390€-400€-410€
Participation de la Commune	265€/jeune
Total des recettes	

Ce projet est encore à l'étude mais il est demandé au Conseil Municipal de décider s'il faut le mettre en place ou non. En cas d'accord, Angeline FIOT étudiera la mise en place d'actions afin de réduire le coût pour les familles.

Afin de réduire le coût, les activités pourront être revues ainsi que les frais de fonctionnement.

Anthony BASSET estime que le reste à charge pour la com-

mune est trop important, Gildas PÉRENNEZ est d'accord d'autant plus qu'aucun budget n'a été fait pour 2022 pour le service enfance-jeunesse.
Certains élus pensent que la priorité budgétaire ne peut pas être donnée aux loisirs des jeunes et se demandent pourquoi privilégier cette tranche d'âge plutôt qu'une autre.

Laure IVANOV demande aux élus de s'interroger sur leur réelle volonté d'exercer une politique jeunesse sur la commune. Céline BOIN rejoint cette idée et constate que des marchés de travaux à des montants élevés sont approuvés par le Conseil alors que ce dernier hésite à financer une opération pour la jeunesse.
Monsieur le Maire estime nécessaire du budgétiser le projet. Anthony BASSET travaillera avec Angeline FIOT sur un projet de budget pour cette opération.
Parallèlement, Laure IVANOV propose qu'Angeline FIOT continue à travailler sur ce projet, interroge les jeunes pendant les vacances et fasse une réunion pour informer les familles.
Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de poursuivre le projet du séjour ski par 17 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

La commission propose une participation des familles selon le quotient familial.
Régis LANGLOIS estime que les enfants hors commune doivent payer l'intégralité du séjour sans aucune prise en charge par la commune.
Laure IVANOV donne lecture des tarifs proposés par la commission (Trévé et communes conventionnées) et ceux proposés par le Conseil (hors commune) :

	QF < 600	QF 601-900	QF> 900
Trévé et communes conventionnées	390 €	400 €	410 €
Hors commune	540 €	550 €	560 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces tarifs par 12 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions.

• Convention relative à la répartition des dépenses de fonctionnement pour une élève de Trévé scolarisée à Saint-Brieuc :
Chaque commune a l'obligation de prendre en charge les frais de scolarité des enfants résidants sur son territoire pour les niveaux élémentaire et primaire de l'école publique. Si un enfant est scolarisé hors de sa commune de résidence car l'école publique n'est pas en mesure de l'accueillir (classes spécialisées ULIS, pour malvoyants ou malentendants...), une convention doit être rédigée entre la commune de résidence et la commune où se situe l'école pour une prise en charge des frais de scolarité.
Le montant de la participation financière est de 952,15€ pour un élève en maternelle et 504,12€ pour un élève en primaire.
La commune de Saint-Brieuc a transmis une convention relative à la répartition des dépenses de fonctionnement pour une élève habitant Trévé et accueillie au centre Jacques Cartier de Saint-Brieuc.
Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention.

CANTINE - ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI : RÉORGANISATION DE TRAVAIL SUR LE TEMPS DU MIDI

• Organisation du mercredi midi à l'accueil périscolaire :
Emma BERNARD rappelle que, lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal avait accepté qu'une animatrice supplémentaire soit présente les mercredis en renfort lorsque l'effectif sera important.
Les effectifs atteignant 30 enfants chaque mercredi, le repas du midi est désormais servi à la cantine. Aussi, il est proposé qu'Anaëlle LE VERGER se charge de la réchauffe, du service et du nettoyage après le service de 11h15 à 14h à partir du mercredi 10 novembre. Gildas PÉRENNEZ aurait aimé connaitre le coût de ces heures.
Le Conseil Municipal donne son accord.
• Organisation de deux services de restauration le midi à la cantine :
Emma BERNARD informe que le nombre d'enfants accueillis à la cantine est d'environ 150 par midi.
Aussi, afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants ainsi que le travail des agents, Nathalie GUILLAUME propose la mise en place d'un double service à partir du lundi 18 octobre sur les mêmes horaires qu'actuellement de 12h à 13h20.
Tout d'abord, le premier service aura lieu de 12h à 12h45 et concernera les maternelles et les CP (mais uniquement la moitié des CP de l'école privée) soit un effectif de 70 à 80 enfants. L'école publique déjeunera à l'étage et l'école privée au rez-de-chaussée comme actuellement.
Pendant ce temps, les autres élèves seront en récréation ou en activité dans leur école sous la surveillance de deux agents de la commune. Toutefois, en cas de mauvais temps, la classe de motricité sera occupée par les élèves de l'école publique et la Maison des Lutins par ceux de l'école privée.
Ensuite, le deuxième service aura lieu de 12h45 à 13h20 pour les élèves de CE et CM ainsi que l'autre moitié des CP de l'école privée soit un effectif de 70 à 80 enfants. L'organisation sera la même que pour le premier service, l'école publique déjeunera à l'étage et l'école privée au rez-de-chaussée. Quand les plus petits auront terminés leur repas, ils remonteront vers leur école où ils seront en récréation. Des temps d'activités pourront être mis en place.
Un bilan sera fait à la fin du mois de novembre.
Brigitte JÉGLOT, Céline BOIN et Laure IVANOV déplorent que cette organisation ait été mise en place sans aucune concertation avec le Conseil Municipal et demandent si les écoles ont été associées. Emma BERNARD dit avoir rencontré les directrices des deux écoles avec Nathalie GUILLAUME, responsable du restaurant scolaire. Celles-ci sont favorables à la réorganisation du service.

DEVIS ARCHIVAGE DU CENTRE DE GESTION

L'archivage des documents de la mairie est assuré par le service archives du Centre de Gestion. Ce dernier intervient à la demande de la collectivité, la dernière maintenance a eu lieu en 2016.
Le Centre de Gestion est venu sur place et a estimé un temps de travail de 56 heures pour la poursuite du classement, la mise à jour du répertoire et l'élimination des documents arrivés à terme.
Le devis est de 2 548€.
L'intervention pourrait avoir lieu en fin d'année. Dans ce cas, le Centre de Gestion propose de payer la moitié de la facture en 2021 et l'autre moitié en 2022 ou tout en 2022.
L'intervention peut aussi être décalée en 2022.
La commission finances propose de reporter cette mission l'année prochaine afin de l'inscrire au budget de 2022.
Toutefois, Gildas PÉRENNEZ propose que cette prestation soit payée pour moitié cette année puis l'autre moitié en 2022 afin d'alléger le budget 2022 car il y aura aussi le reste à charge des dépenses liées au séjour ski à payer en début d'année.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

VENTE MATÉRIAUX DE LA MAISON 5 RUE DES PERRIERES (CCAS)

Les annonces ont été mises en ligne sur leboncoin.
Une délibération doit être prise pour que les recettes liées à ces ventes soient encaissées sur le budget CCAS sur la forme de dons.

MISE À JOUR DES MEMBRES DE LA COMMISSION SANTÉ

Le Conseil Municipal accepte d'intégrer Anthony BASSET à la commission Santé.
Cette commission sera ainsi composée :
- Président : Gildas ADELIS
- Membres : Laure IVANOV - Gérard MATHECADE - Sophie OLLITRAULT - Sylvie DORE - Allison LE MOAL - Isabelle ROLLAND - Evelyne AUFFRET - Emma BERNARD - Anthony BASSET

MOTION ALGUES VERTES

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal de Binic-Etables sur Mer a voté une motion qui dénonce l'impact des algues vertes dans la baie de Saint-Brieuc. Il ne s'agit pas de dénoncer le monde agricole mais de demander aux pouvoirs publics de tenir ses promesses et d'accompagner les exploitants afin de minimiser l'impact des modes de production sur l'environnement.
Les élus de cette commune sollicitent les conseils municipaux de Bretagne pour qu'ils votent aussi cette motion.
Après une discussion sur la responsabilité des agriculteurs mais aussi des entreprises et des particuliers et les différentes mesures à envisager pour diminuer cette pollution, le Conseil Municipal décide de ne pas voter cette motion, par 6 voix pour la motion, 7 voix contre la motion et 6 abstentions estimant de pas avoir compétence pour statuer.

Le 18 novembre 2021

FINANCES : TAXE D'AMÉNAGEMENT

Anthony BASSET informe que, par délibération du 9 octobre 2014, le Conseil Municipal avait décidé, sur préconisations de la communauté de communes, de :

- maintenir la taxe d'aménagement sur les permis de construire et les déclarations préalables au taux de 1% (valeur forfaitaire de 767€ x nombre de m² construits y compris places de stationnement sachant que les premiers 100 m² sont exonérés de droit),
- d'exonérer en application de l'article L.3321-9 du code de l'urbanisme :
• les locaux d'habitation et d'hébergement ayant bénéficié d'un prêt aidé de l'Etat pour logement social hors PLAI
• les locaux d'habitation principale ayant bénéficié d'un prêt à taux zéro (PTZ) dans la limite de 50% de leur surface
• les abris de jardin

Il donne l'exemple d'une habitation de 125 m² : la taxe d'aménagement totale est d'environ 2000€ et la commune récupère le 1/3 soit 660€.

Pour information, la recette liée à la taxe d'aménagement était de 3 170€ en 2020, 4 700€ en 2019, 6 053€ en 2018, 3 200€ en 2017.

La Préfecture demande au Conseil Municipal s'il souhaite maintenir ses taux ou les faire évoluer.

Suite à la question de Brigitte JÉGLOT, Anthony BASSET informe que les recettes liées à la taxe d'aménagement sont inscrites en section d'investissement et servent à financer les travaux.
Anthony BASSET pense qu'il ne faut pas modifier le taux de cette taxe qui impacte les jeunes ménages, il vaut mieux jouer sur le prix du m² de terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier le taux de la taxe d'aménagement ni ses exonérations.

ENVIRONNEMENT

1-Devis reboisement du Bois de Quénéha :
Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, Maurice TILLY informait qu'un devis pour le reboisement avait été demandé à l'association Terres et Bocages pour le reboisement du bois de Quénéha. Thierry GUÉHENNEUC proposait 200 plants ainsi que la main d'œuvre pour la plantation pour un montant de 1250,25€ TTC.
Le Conseil avait demandé à Maurice TILLY de contacter l'association pour un autre devis pour 150 plants.

Le nouveau devis s'élève à 1 170€ HT soit 1 376,50€ TTC et comprend en plus la prestation relative à la plantation :
- adhésion : 40 € HT
- fourniture de 50 mélèzes, 30 merisiers, 50 châtaigniers, 20 chênes rouges et 3 hêtres pourpres : 195 € HT
- 300 tuteurs : 60 € HT
- préparation du terrain : 500 € HT
- plantation et pose tuteurs : 375 € HT

Suite à la question de Laure IVANOV, Maurice TILLY informe que la prestation de préparation du terrain a été retenue car les agents du service technique n'auront pas le temps de le faire avant la fin de l'année. Il précise aussi que la vente de bois suite à l'abattage des arbres couvre presqu'intégralement cette opération.
Frédéric FOULFOIN demande si LCBC peut attribuer des aides.
Maurice TILLY rappelle que des aides sont possibles uniquement pour des talus et des haies bocagères.

Le Conseil accepte ce devis. Les travaux devraient être faits avant la fin de l'année.

2-<u>Intervention des élèves d'un lycée professionnel pour l'entretien d'un sentier à l'étang</u> :

Maurice TILLY informe que jeudi 13 janvier, les élèves de Secondes Nature Jardin Paysage et Forêt du lycée Anne de Bretagne de Locminé vont réaménager le sentier en posant notamment des rondins qui relieront le lotissement de Bonne Brousse à l'étang.
Une entrevue est prévue le Mercredi 24 novembre afin d'organiser cette journée avec Monsieur Le Sciellour du lycée qui coordonne le travail de ces élèves. Pascal, Maurice et M. le Maire seront présents.

VENTE D'UN TERRAIN À L'AFCT

Gérard MATHÉCADE informe qu'il a rencontré à nouveau la directrice de l'école Sainte-Jeanne d'Arc le 7 octobre dernier car l'AFCT, propriétaire des bâtiments de l'école, souhaite acquérir une partie de la parcelle AA97 (environ 290 m²) où sont installées les classes modulaires afin d'y construire des nouvelles classes.
La commission finances, réunie le 12 octobre, a étudié cette demande et propose de vendre ce terrain 10€/m². Les frais de déplacement de la cuve à gaz, de géomètre et de notaire seront à la charge de l'AFCT.
Gérard MATHÉCADE précise qu'un devis va être demandé à PRIMAGAZ pour le déplacement de la citerne mais aussi à l'entreprise Serfo pour le remplacement de la citerne par deux bouteilles P35.
Gildas PÉRENNEZ indique que, lors de la commission finances, il avait indiqué que le prix de 10€ était un maximum et pensait que 5€ le m² était suffisant car l'acheteur est une école.
Le Conseil Municipal est d'accord avec cette proposition et fixe donc le prix de vente à 5€ le m².
Céline BOIN se demande pourquoi c'est à l'école de prendre en charge l'intégralité de la dépense liée au déplacement de la citerne de gaz.
Anthony BASSET et M. le Maire explique que le fait de baisser le prix du m² est aussi une contrepartie pour que l'AFCT puisse prendre en charge ces travaux.

VOIRIE

1-Adhésion au groupement de commande LCBC 2022 :
Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune au groupement de commande du marché de voirie rurale 2022 de Loudéac Communauté.
Maurice TILLY sera nommé référent pour ce dossier.
Les élus donnent leur accord mais demande à Maurice Tilly d'être vigilant quant à la gestion du chantier mais aussi d'avoir un droit de regard sur le cahier des charges. Une réception de travaux avec l'entreprise, LCBC et la commission voirie sera aussi exigée.

2-Compte-rendu de la commission voirie et sécurisation du 16 novembre :
Le 23 octobre, la commission voirie a fait le tour des routes et chemins de la commune pour répertorier les travaux à faire à plus ou moins long terme.
La commission voirie s'est de nouveau réunie le 16 novembre dernier. Les points suivants ont été abordés :
• programme voirie rurale 2022 :
1-Le Hinlée (village) + Saint-Just (route vers chez M. Michel)
2-La Ville Rouault + route direction St-Caradec entre la mairie et le foyer logement + parking
3-Dugouet
Une estimation sera faite par Pascal GUILLOME de LCBC.
• sécurisation :
La priorité est donnée à l'entrée côté Loudéac et à la route de La Motte (Quénéha). Des solutions seront étudiées comme la mise en place de chicanes, l'achat d'un radar pédagogique ou des passages surélevés. Régis LANGLOIS propose aussi de faire une étude pour des feux de signalisation.
A voir aussi pour la mise en place d'un sens unique au Hameau de Bonne Brousse.
• élagage : des règles doivent être mises en place et il conviendra d'en informer la population.

• assainissement en campagne : problème d'eaux pluviales dans les fossés et voir pour informations au niveau des eaux usées (plan épandage et fosse septique). Des renseignements vont être demandés à Jacky MERCIER du service SPANC de LCBC.

La commission voirie se réunira avant la fin de l'année.

3-Programme curage des douves :
Un deuxième programme de curage des douves va être fait en fin de semaine prochaine par l'entreprise Buchon. Il reste 2 400€ de budget. Les travaux concernent les villages de Belle-Noë, Kergouet, Saint-Just et la zone de Bel-Air.

EXTENSION DE LA MAISON DES LUTINS

1-**Point sur les travaux** :
Gérard MATHÉCADE informe que la démolition de la maison sise 5 rue des Perrières est en cours. Ont été vendus l'escalier, les vélux, la porte d'entrée et l'armoire pour 330€. Il reste les poutres qui seront mises de côté pour un acheteur. Cette somme a été mise en dons divers sur le budget du CCAS.

Le comité de pilotage s'est réuni le 8 novembre pour travailler sur l'Avant-Projet Définitif (sols, revêtements muraux, placards) et l'a validé telle que proposé par le cabinet AMC. La porte à galandage modèle en bois est retenue. Par-contre, le comité de pilotage décide de ne pas donner suite à l'option verrière (classe de devoir) estimant le coût trop important (9 800€ HT).

Le permis de construire a été déposé auprès du service urbanisme de LCBC le 10 novembre.

2-Demande de DETR :
Un dossier de demande de DETR doit être déposé auprès des services préfectoraux en janvier, une subvention de 30% est espérée.
Le Conseil autorise Monsieur le Maire à déposer la demande.

PROJET SÉJOUR SKI

Suite au dernier Conseil Municipal, Laure IVANOV et Angeline FIOT ont continué à travailler sur le séjour ski pour les 12 - 15 ans qui aura lieu du 6 au 12 février 2022 à La Bourboule. Une réunion d'informations pour les familles a eu lieu le lundi 15 novembre et déjà 22 jeunes sont inscrits. Il ne reste que 2 places.
Laure IVANOV présente deux budgets prévisionnels comprenant le transport, l'hébergement, la pension complète, les activités (location matériel et forfait compris).
1ère proposition : l'Estivade

Les Dépenses			
	Prix	Nombre	Total
Pension complète jeunes	37	24	5328
Pension complète adultes	40	3	720
Location Ski pour 4 jours	25	27	675
Forfait ski (2 séances)	10	27	540
Cours de ski (3 moniteurs et 4 séances)	90	4	1080
Chien de traineau	18	24	432
Randonnée raquette	180	2	360
Recherche en avalanche	180	2	360
Construction igloo	180	2	360
Location raquette	5	27	135
Transport			4550
Salaire 1 animateur +heures de nuit directrice+1 bénévole	90h*12,20=1098€ 30h*18,13=543,90€ **1641,90€**		1641,9
Total des dépenses			**16181,9**

Les recettes	
	Prix
Caf	15€/jour/jeunes
Participation des familles	390€-400€-410€
Participation de la Commune	184,24€/jeune
Total des recettes	

2ème proposition : le Domaine de Fohet

Les Dépenses			
	Prix	Nombre	Total
Pension complète jeunes	445	24	10680
Pension complète adultes	240	2	480
Location Ski pour 4 jours	55		55
Forfait ski (2 séances)	14,2	3	170,4
Cours de ski (3 moniteurs et 4 séances)			
Chien de traineau			
Randonnée raquette			
Location raquette	6	3	18
Transport			4550
Salaire 1 animateur +heures de nuit directrice+1 bénévole	90h*12,20=1098€ 30h*18,13=543,90€ **1641,90€**		1641,9
Total des dépenses			**17595,3**

Les recettes	
	Prix
Caf	15€/jour/jeunes
Participation des familles	390€-400€-410€
Participation de la Commune	243,13€/jeune
Total des recettes	

Pour rappel, lors de la réunion du mois dernier, un premier estimatif avait été fait pour un budget de 18 125,50€ et une participation communale de 6 365,50€.
Le nouveau budget proposé est de 16 181,90€ avec une participation communale de 4 421,89€.
Laure IVANOV indique que les 22 jeunes inscrits sont tous de Trévé. Gildas PÉRENNEZ demande si les jeunes doivent adhérer à la Maison des Jeunes, Laure IVANOV pense que oui ce qui est approuvé par le Conseil Municipal.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition suivante, par 17 voix pour et 1 abstention et autorise la mise en place de deux actions personnelles d'autofinancement pour diminuer le coût du séjour payé par la famille. Une vente de gavottes sera mise en place dans les jours qui viennent, puis une vente de pizzas aura lieu courant janvier.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

• Résidence des Trois Chênes :
La dernière réunion de chantier a eu lieu le 8 novembre, la prochaine est programmée au 22 novembre.
La partie terrassement est terminée. Les travaux de réseaux eaux usées, eaux pluviales et eau potable se dérouleront entre le 22 novembre et le 31 décembre, les réseaux souples en début d'année avec 4 semaines d'exécution. L'empierrement, les longrines, le bicouche et les travaux de finition auront lieu par la suite.
Le nettoyage de la chaussée de la rue de Beauséjour a été fait par l'entreprise Paillardon.
L'élagage des chênes et des châtaigniers du talus a été réalisé mardi par les services techniques car le talus appartient à la commune. L'élagage a été demandé par l'entreprise Paillardon car les branches gênaient pour la réalisation des noues.
Sophie OLLITRAULT signale qu'un sens unique dans la rue de Beauséjour serait nécessaire lorsque les travaux du lotissement seront terminés. Monsieur le Maire informe que la commission voirie y a déjà réfléchi.
• Main courante au terrain de foot :
Gérard MATHÉCADE informe que les employés communaux ont enlevé la main courante. L'entreprise SDU a effectué la pose de la nouvelle main courante lundi 8 et mardi 9 novembre.
Puis les employés communaux ont ensemencé autour des poteaux. La main courante est désormais aux normes car elle se situe à 3 mètres de la ligne de touche (norme obligatoire).
Pour information, Pascal a décompacté le terrain d'honneur et les terrains d'entrainement.

INDÉMNITÉS DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

Anthony BASSET rappelle qu'une indemnité peut être allouée aux personnes qui assurent le gardiennage des églises.
Les circulaires de 1987, 2011 et 2019 précisent que le montant de cette indemnité fait l'objet, chaque année, d'une revalorisation au même taux que l'indice de rémunération des agents publics. Or cet indice de rémunération n'ayant pas augmenté, le montant des indemnités de gardiennage de 2021 est identique à celui de 2020 soit 120,97€.
Les années passées, le Conseil Municipal a toujours décidé de verser cette somme à la Paroisse.
Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le versement de cette somme à la Paroisse de Loudéac au titre des indemnités de gardiennage de l'église par 13 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Point sur le marché de Noël :
20 exposants sont inscrits avec toute la gamme de produits. Le pass sanitaire sera obligatoire, un sens de circulation devra être respecté avec une entrée et une sortie.
Des décorations de Noël (père-noël, étoiles et traineau en bois) ont été réalisées par le service technique, Angeline FIOT et l'équipe d'animation ainsi que les enfants de l'accueil périscolaire avec l'aide de Maryse LE DUC pour les dessins. Ces décorations seront installées à la salle des fêtes pour le marché.
Un atelier libre sera proposé aux enfants pour la création de boules en carton plat qui seront mises dans le sapin.
Une boite aux lettres réalisée par Benoît CLERBOIS, Angeline-FIOT et les enfants sera installée devant la mairie le 1er décembre afin que les enfants de la commune y déposent leur lettre au Père-Noël. Chacun recevra une réponse.
- Compte-rendus des commissions LCBC :
• Mobilité (Emma BERNARD) : présentation approfondie de l'association Ehop. Ce service existe depuis 2002 et aide les personnes à trouver du covoiturage via la plateforme Ouestgo ou par téléphone. Pour 2022, son engagement porte sur la valorisation du service de covoiturage, des posts seront mis en ligne sur le site Internet et des kits de communication seront à disposition.
Le Conseil Municipal nomme Emma BERNARD référente élue et Marie-Pierre HUET référente technique.
Avec la pandémie, le covoiturage a diminué et le rôle des entreprises locales, de LCBC et des communes est de le relancer grâce à une campagne de promotion en masse.
• Ordures ménagères (Maurice TILLY) : de nombreux usagers sont mécontents - discussion autour des tarifs et repérage des habitations sans poubelle - le jour de collecte sera le mercredi à partir de janvier (à confirmer).
- Rideaux pour la cantine :
Le Conseil accepte le devis de Jouet - Espace Revêtements pour la fourniture de 4 stores enrouleurs pour les fenêtres de la cantine pour un montant de 525,30€ HT, la dépense sera mandatée en section de fonctionnement.

- Élections au Conseil Communautaire des Jeunes : Laure IVANOV indique qu'il n'y a aucun candidat pour la commune, l'élection est donc annulée.
- Démarchages téléphoniques : Laure IVANOV informe que les commerçants sont actuellement victimes de démarchages frauduleux par des personnes se faisant passer pour des gendarmes. Il convient d'être vigilant.

Prochainement sur Trévé

Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Il a lieu tous les 5 ans et permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...
Le recensement sera supervisé par Karine FOULFOIN et trois agents recenseurs ont été recrutés : Jacqueline DUAULT, Christian TUFFIGO et Eli CARDOSO.

La collecte par Internet est encore plus simple et des codes d'accès vous seront remis par les agents recenseurs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :
le-recensement-et-moi.fr

Sur la photo de gauche à droite :
Chistian TUFFIGO, Jacqueline DUAULT et Eli CARDOSO

Lotissement des 3 Chênes

Le terrassement de la première tranche du lotissement des Trois Chênes a été réalisé courant l'automne. Les travaux de réseaux d'assainissement d'Eaux Usées et d'Eaux Pluviales sont en cours.
Courant le premier trimestre 2022, le réseau d'Alimentation en Eau Potable ainsi que les réseaux souples (téléphone et électricité) devront être réalisés.
Nous espérons tenir les délais et ainsi un achèvement de chantier pour la fin avril 2022.

Pour tous renseignements et informations sur les terrains, veuillez contacter la mairie, des options peuvent-être émises si besoin.

Prochainement sur Trévé

Micro-crèche à l'Abord'âges !

Depuis la rentrée de septembre, et ce jusqu'en juin 2022, une intervenante extérieure propose aux enfants des séances de motricité, tous les mercredis, excepté lors des périodes de vacances. Ces séances d'environ 40 minutes participent à l'éveil de l'enfant et à son développement psychomoteur.
Grâce au matériel proposé lors de ces ateliers, l'enfant va explorer et développer sa motricité, ses capacités sensorielles et motrices, ainsi que sa confiance en soi. Il peut monter, escalader, courir, sauter, ramper, grimper, rouler ou même suivre un parcours... Lors de ces ateliers, les professionnelles de la crèche restent toujours auprès des enfants pour les accompagner dans leurs découvertes, leurs explorations et veiller à leur sécurité affective. La séance de motricité est avant tout un moment de jeu, de découverte et de grande liberté pour l'enfant !
Il est également à noter que l'équipe s'inscrit également dans des événements nationaux. Par exemple, dans quelques semaines, la crèche participera à la Semaine Nationale de la Petite Enfance dont le thème pour 2022 est (re)trouvailles ! Cet événement sera également l'occasion de proposer de nombreuses activités tout au long de la semaine.

Si vous souhaitez bénéficier d'une place pour votre enfant, rendez-vous sur le site internet : **www.alabordages.com**
et remplissez une demande de pré-inscription.
Infos pratiques : Crèche à l'Abord'âges de Trévé
1 rue des Perrières, 22600 Trévé
7h00 > 19h00, du lundi au vendredi, 48 semaines par an
Plus d'infos : **0 806 700 200** (service gratuit)
ou **contact@alabordages.com**

Maison des jeunes

La commune propose un séjour ski du 6 au 12 février à la Bourboule.

Activités : construction d'igloo, recherche en avalanche, randonnée raquettes, 4 cours de ski, chien de traineau et jeux dans la neige plus les veillées...

Tarifs selon le quotient familial pour les communes de Trévé, Grâce-Uzel, St Caradec, Hémonstoir et Saint-Thélo : inférieur à 600 : 390€, 601-900 : 400€, supérieur à 900 : 410€. Tarifs hors commune : de 540€ à 560€.

Pour diminuer le coût du séjour aux familles, une action d'autofinancement sera mise en place en janvier : une vente de pizzas. *Cette vente n'est pas obligatoire.*

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à m'appeler : Angeline FIOT
Responsable du Service Enfance de Trévé
02 96 67 79 76 ou 06 85 94 35 57

Opération Recyclage Journaux / Prospectus : Prochaine collecte le 8 janvier 2022 !

L'Amicale Laïque de Trévé vous donne rendez-vous pour la prochaine collecte de vos journaux et vos prospectus le samedi 8 janvier 2022 au hangar de Kergohy de 9h30 à 12h dans le respect des règles sanitaires.
Pour information, la collecte a lieu tous les deux mois.
Voici les prochaines dates de collectes et de repas prévues pour cette nouvelle année 2022 :

8 janvier 20022 : **Collecte de journaux**
5 mars 2022 : **Collecte de journaux**
26 mars 2022 : **Repas ROUGAIL SAUCISSES**
7 mai 2022 : **Collecte de journaux**
26 juin 2022 : **Repas Fête de l'école**
1er juillet 2022 : **Collecte de journaux**

Toute l'équipe vous remercie encore et vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année. L'Amicale Laïque

Prochainement sur Trévé

Bibliothèque

HORAIRES : Mercredi : 16h - 18h30 ; Jeudi : 17h - 18h30 ; Vendredi : 17h - 18h30 et Samedi : 13h30 – 15h30.
Inscription : 2€ pour emprunter et gratuit pour consulter

Nuit de la lecture :

Vendredi 21 janvier à 18h30
Dictée sur le thème de l'Amour
En marge de la nuit de la lecture, événement national, organisé par le réseau des Bibliothèques Bretagne Centre, qui aura lieu le samedi 22 janvier 2022, nous vous proposons de tester votre orthographe en participant à la dictée du réseau.
Public : adolescents et adultes.
Lieu : Bibliothèque de Trévé.

Samedi 22 janvier : les bibliothèques du réseau dont Trévé fait partie vous propose des animations et ateliers regroupés à la bibliothèque de Guerlédan. N'hésitez pas à regarder sur notre site du réseau pour obtenir les informations : **https://www.bretagnecentrebiblio.bzh**

Prix des Lecteurs :

comme chaque année, votre bibliothèque participe au Prix des Lecteurs organisé par le réseau. Six livres vous sont proposés avec la particularité d'être des premiers romans/BD. Voici la sélection 2022, il vous suffit de lire au moins 2 livres de la sélection pour donner son avis et participer au tirage au sort afin de gagner un bon d'achat de 20€.

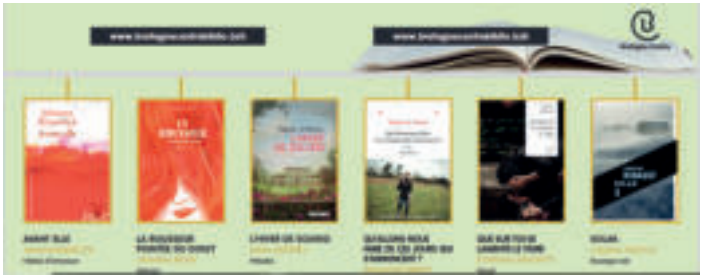

Rencontre d'auteurs :

Dans le cadre du Prix des Lecteurs, votre bibliothèque accueillera une rencontre d'un des auteurs de la sélection le vendredi 25 février à 18h, à vos agendas !

Animation :

les Vendre'bib
Depuis la rentrée, nous vous proposons des animations tous les vendredis à la bibliothèque. L'objectif est de faire vivre votre lieu culturel de proximité, d'échanger des savoirs et savoir-faire, découvrir de nouvelles choses en lien avec la culture musicale cinématographique, technologique... C'est aussi un temps de pause pour soi-même ou à partager en famille.
Vous pouvez être acteur de ces moments en venant discuter avec l'équipe de la bibliothèque (Céline, Annie, Monique et Nathalie) et proposer vous-même un atelier pour montrer aux autres vos savoir-faire.

Dates :

Vendredi 7 janvier : Install party Présentation/installation d'application smartphones/tablettes
Vendredi 14 janvier : Apprend à coder avec les lapins crétins (à partir de 8 ans)
Vendredi 21 janvier : Dictée (Ado/adulte)
Vendredi 28 janvier : Tricot/ crochet Papotte (Tout public)
Vendredi 4 février : Démarrage de la grainothèque, venez fabriquer des sachets (tout public)
Vendredi 11 février : Atelier cinématographique (à partir de 10 ans)
Vendredi 18 février : (fermeture)
Vendredi 25 février : Rencontre d'auteur (adulte)

Prix ados 2021/2022

Les livres sont disponibles dans votre bibliothèque.
Voici la sélection :

Vacances de février :

La bibliothèque sera fermée du 13 au 22 février.

ATTENTION : arnaque aux faux RIB dans les boîtes mail !

Un type d'escroquerie d'un nouveau genre visant à falsifier le courriel d'un professionnel pour envoyer un RIB frauduleux accompagné d'une vraie facture sévit actuellement. La vigilance est donc de mise !

Le mode opératoire

Une entreprise ou une personne à qui vous devez de l'argent vous adresse un courriel avec, en pièces jointes, un RIB et une facture, afin d'opérer un virement sur son compte bancaire. Le message est alors intercepté par un pirate qui en reproduit le contenu à l'identique et joint la facture d'origine. Mais seuls changent l'adresse de l'expéditeur et le RIB appartenant à l'escroc. Le courrier initial est donc remplacé par le contenu frauduleux et une fois le virement réalisé sur le compte illicite, le paiement sera donc alors perçu par le pirate et non par le créancier. Une arnaque très bien rôdée et difficile à détecter !

Quelques conseils pour ne pas se faire piéger :

- Afin d'éviter d'être la cible d'une telle attaque, mieux vaut privilégier les échanges de coordonnées bancaires en face à face ou oralement.
- Si ce n'est pas possible, en cas d'envoi par courriel, vérifiez scrupuleusement l'adresse e-mail de votre interlocuteur.
- Il faut demander également au professionnel ou à la personne dont vous êtes débiteur le nom de sa banque et, en cas de doute, son adresse e-mail. Avant d'effectuer le virement, il faut le prévenir et lui demander confirmation du versement de la somme sur son compte dès réception.

En cas d'arnaque, les chances de pouvoir être remboursé sont malheureusement très minces. Mais vous pouvez vous rapprocher d'une association de défense des consommateurs qui pourra vous aider dans vos démarches.

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement - CTRC Bretagne - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes - 02 99 30 35 50 - info@mce-info.org - www.mce-info.org

La qualité de l'air : un défi pour les communes et tous les habitants

A la mi-septembre, l'Organisation Mondiale de la santé (OMS) a publié de nouvelles recommandations afin de renforcer les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air. Ces recommandations s'appuient sur les dernières études scientifiques. En effet, les effets sanitaires de la pollution de l'air sont bien identifiés : maladies respiratoires (asthme, bronchopneumopathie chronique obstructive...), mais aussi accident vasculaire cérébral, infarctus... L'OMS a donc révisé fortement à la baisse les seuils d'exposition à certains polluants.

- Concernant le polluant issu du trafic routier (dioxyde d'azote), la valeur d'exposition a été divisée par 4 ! Certaines communes de Bretagne sont actuellement au-dessus de cette recommandation. Pour atteindre ces objectifs de l'OMS, il faut mettre en question le tout-voiture et développer les alternatives.

- Pour la pollution aux particules fines (PM2,5), le seuil d'exposition est divisé par 2 ! Beaucoup de communes de Bretagne avoisinent la nouvelle valeur seuil recommandée par l'OMS. Pour réduire cette pollution, il faudrait diminuer les brûlages et le transport.

L'OMS n'a pas mis de seuil concernant la pollution atmosphérique à l'ammoniac. Pour la première fois, une campagne de mesure de l'ammoniac a été faite en Bretagne par les scientifiques d'Air Breizh. L'agriculture contribue à 99% des émissions. Ces dernières doivent baisser, pour être en conformité avec les engagements pris devant l'Union européenne. La Chambre d'agriculture de Bretagne est mobilisée et accompagne l'évolution des pratiques, afin de faire baisser les émissions d'ammoniac dans l'air.

Tous concernés !

Décideurs, consommateurs, entrepreneurs et citoyens : nous sommes tous concernés par la pollution de l'air. Faire baisser cette pollution en Bretagne remet en question nos pratiques actuelles, tant dans le transport que dans l'agriculture.

Pour aller plus loin :

- www.santepubliquefrance.fr

- www.airbreizh.asso.fr/

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement - CTRC Bretagne - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes - 02 99 30 35 50 - info@mce-info.org - www.mce-info.org

Les points conseil budget (PCB) en Bretagne : pour prévenir le surendettement

Avec la crise sanitaire, les budgets des familles se sont trouvés encore souvent plus fragilisés financièrement. Les Points conseil budget (PCB) ont pour objectif de prévenir le surendettement et favoriser l'éducation budgétaire.

Qu'est-ce qu'un Point conseil budget (PCB) ?

Les points conseil budget (PCB) figurent parmi les mesures clés de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. C'est un service gratuit labellisé par l'État, pour prévenir le surendettement et renforcer l'accompagnement des personnes pouvant rencontrer des difficultés financières.

Les conseillers budgétaires ont vocation à accompagner les familles dans leurs difficultés du quotidien pour :

- préserver leur pouvoir d'achat,
- éviter les frais d'incidents bancaires,
- contribuer à lutter contre le surendettement.

Les conseils sont personnalisés et le suivi est confidentiel et entièrement gratuit pour les personnes accompagnées, peu importe leur situation professionnelle ou leur niveau de ressources. Que ce soit pour faire une demande d'étalement de crédit, rédiger un courrier à sa banque, recourir à un droit, ou tout simplement faire le point sur ses dépenses, il est possible de contacter un Point conseil budget.

Des associations bretonnes des consommateurs labellisés

Parmi les associations de défense des consommateurs, plusieurs sont labellisées PCB, notamment : Familles Rurales, l'UDAF et l'AFOC.

Vous avez besoin d'un accompagnement pour vous aider à maîtriser votre budget ? Vous trouverez certainement un Point conseil budget près de chez vous. Retrouvez la liste sur le site du Ministère des solidarités et de la santé : solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/PCB

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement - CTRC Bretagne - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes - 02 99 30 35 50 - info@mce-info.org - www.mce-info.org

Le RPAM du CIAS

GUERLÉDAN/ MÛR-DE-BRETAGNE
Salle Placis Place Sainte-Suzanne
Lundi 3 janvier

LE MENÉ/ COLLINÉE
École maternelle
Salle de motricité - Rue Pierre Ginest
Lundi 17 janvier & 28 février

LOUDÉAC
Espace Yann SOHIER
13 allée du champ de foire
Lundi 10 janvier
& Lundi 21 février

MERDRIGNAC
Pôle médico-social
Salle de réunion - 5 rue de Brocéliande
Vendredi 14 janvier

SUR INSCRIPTION
Enfants de 0 à 3 ans
De 10 h à 11 h 30
Arrivée et départ libres

PORT DU MASQUE ET PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE POUR LES ADULTES
sous réserves de modifications des consignes gouvernementales

Séance pataugeoire :
BONNET DE BAIN REQUIS À PARTIR DE 1 AN

Séance pataugeoire **LOUDÉAC** **Piscine Les Aquatides**
Chemin des Livaudières
vendredi 28 janvier & 25 février • de 10 h à 11 h

GRATUIT • SUR INSCRIPTION
Renseignements et inscriptions au CIAS/RPAM :
02 96 66 60 50 • rpam@loudeac-communaute.bzh
www.bretagnecentre.bzh

CIAS LOUDEAC communauté | Bretagne Centre

Club Cyclotouriste «Le Goéland»

Le club cyclotouriste de Trévé compte 16 licenciés, issus de la commune et des communes limitrophes, qui sont des passionnés des grandes randonnées, tels que : Paris – Brest – Paris tous les 4 ans (prochaine édition août 2023) les diagonales de France et les Euro-diagonales.
La France, souvent comparée à un hexagone, possède six villes situées approximativement aux sommets du dit hexagone : Dunkerque, Strasbourg, Menton, Perpignan, Hendaye et Brest.
Le but du jeu va donc constituer à relier une de ces six villes à une autre, à vélo, selon la définition du mot diagonale, avec un délai maximum autorisé. Il existe donc 9 diagonales de France ou 18, si l'on tient compte des deux sens possibles :

- ☐ Brest - Menton : ..... 1400 kms (délai max : 116 heures)
- ☐ Dunkerque – Perpignan : ..... 1190 kms (100 heures)
- ☐ Dunkerque – Menton : ..... 1190 kms (100 heures)
- ☐ Strasbourg – Hendaye : ..... 1170 kms (99 heures)
- ☐ Brest – Perpignan : ..... 1060 kms (89 heures)
- ☐ Brest – Strasbourg : ..... 1050 kms (88 heures)
- ☐ Dunkerque – Hendaye : ..... 1050 kms (88 heures)
- ☐ Menton – Hendaye : ..... 940 kms (78 heures)
- ☐ Strasbourg – Perpignan : ..... 940 kms (78 heures)

Les diagonales de France se distinguent par les particularités suivantes : des longues distances journalières avec un délai à respecter, une autonomie du diagonaliste (absence de toute aide extérieure, pas de véhicule d'assistance), un esprit d'équipe (arriver ensemble) et la rédaction du compte rendu final.

Michel CHATEAU vient de réaliser sa 18ème et dernière diagonale (Dunkerque – Perpignan) et ainsi décrocher le super palmarès des diagonalistes. Michel les a faites en 17 ans. Il est le 94ème français à recevoir cette distinction depuis sa création en 1930. Il a aussi réalisé 2 Euro-diagonales, en 2014 : Hendaye – Lisbonne (1170 kms) et en 2016 : Perpignan – Malaga (1265 kms).
Félicitations à Michel pour cette performance.

Dans notre club cyclo, 88 diagonales ont été réalisées parmi les licenciés, férus des longues distances.

Pour 2022, les membres du club cyclo seront sollicités dans l'organisation de la 83ème semaine fédérale et internationale de cyclotourisme, qui se déroulera à Loudéac du 31 juillet au 7 août 2022, 10 000 cyclistes sont attendus pour cet évènement. A ce sujet, l'organisation est à la recherche d'hébergement chez l'habitant. Si vous disposez d'une maison, d'un appartement, d'une ou plusieurs chambres, moyennant une compensation financière du cyclotouriste au propriétaire hébergeur, alors contacter :
MICHEL Jean-Gildas : 07 61 45 66 30 - GEORGELIN Michel : 06 42 90 40 50 - Mail : hebergementsf2022@gmail.com

Logement chez l'habitant :
- Par nuit et par personne (sans salle de bain/douche privative) : 15,50€
- Par nuit et par personne (avec salle de bain/douche privative) : 17,50€
- Petit déjeuner optionnel : 5,50€
- Dîner optionnel : 16,00€

Emplacement Nu Camping-car chez l'habitant :
- Forfait 8 jours : 45,00€
- Forfait eau/électricité optionnel par jour et par véhicule : 5,00€

Pour tous renseignements, sur la semaine fédérale ou sur les sorties hebdomadaires du club, vous pouvez contacter :
Mario PAULIC au 02 96 28 24 88 ou
Guy FLAGEUL au 02 96 28 36 04

Sur la photo de gauche à droite : Jean MORIN (12 diagonales) - Michel CHÂTEAU (18 diagonales) - Mario PAULIC (10 diagonales)

Divers

Boîte aux Lettres

La boite aux lettres a été créée par Benoit du service technique puis peinte et décorée par les animatrices de l'accueil périscolaire et les enfants.
Tous les enfants ont été invités à déposer leur lettre au Père Noël dans la magnifique boîte aux lettres installée sur le parvis de la mairie.
Toutes les lettres reçues ont eu une réponse de la part du Père Noël.

Décoration de Noël

Léquipe d'animation et les enfants de l'accueil périscolaire ont confectionné des décorations pour le marché de noël qui s'est déroulé le dimanche 12 décembre. Sapins, étoiles traineaux du père noël et arche ont égaillé la salle des fêtes. Les services techniques ont installé les décorations et les illuminations.

Dématérialisation et urbanisme :

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme répondent aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics.
A partir du 1 er janvier 2022, les demandes d'urbanisme seront à déposer de préférence sous format numérique via le guichet unique mis en place à cet effet ou sous format papier (en plusieurs exemplaires)

Assistantes maternelles :

Plusieurs assistantes maternelles exercent sur la commune.
Une liste est disponible sur simple demande à la mairie.

Information santé :

A compter du 10 janvier 2022 Mr GROUES s'installe sur le territoire comme Kinésithérapeute.
Ses séances s'effectuent à votre domicile sur les communes de Grâce-Uzel, La Motte et Trévé.
Contact : 06 63 27 83 53.

Divers

Vous trouverez dans ce bulletin le nouveau calendrier 2022 du ramassage des ordures.
Vous pouvez aussi le retrouver sur le site de la commune : **www.treve.fr/actualites/**

ATTENTION LE JOURS DE RAMASSAGE CHANGE de Jeudi cela passera à mercredi !!!

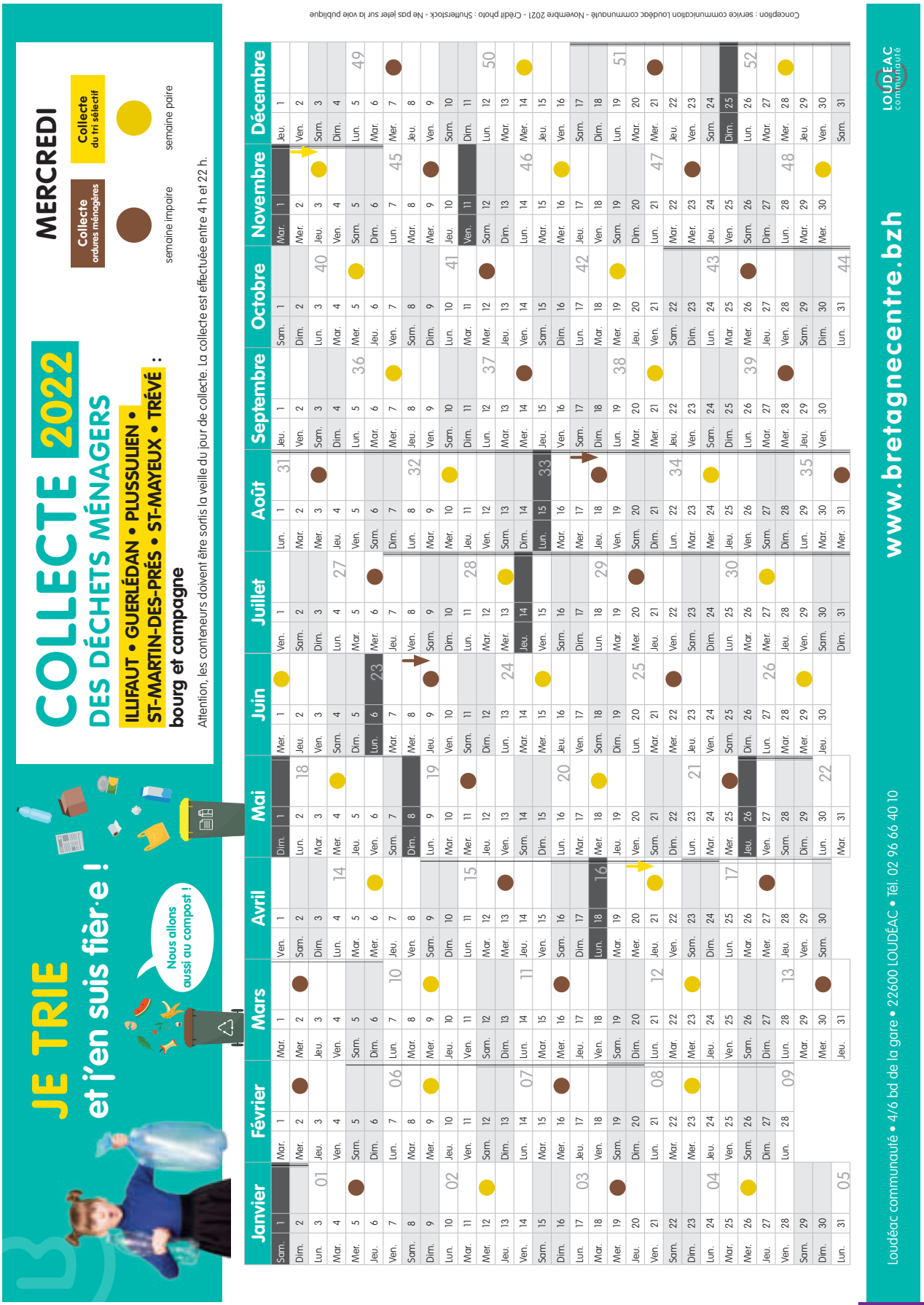

Calendrier des fêtes 2022

Janvier

07 janvier : Vœux du maire	SDF
14 janvier : AG cyclos	S. Po
15 janvier : Repas mi-saison Trévé-Sports	S.D.F
22 janvier : Repas privé	S. Po
29-30 janvier : Repas privé	S. Po

Février

12 février : Soirée bretonne Club des Jeunes	SDF
05 février : Repas privé	S. Po
12 février : Repas privé	S. Po
19 février : Repas privé	SDF
19 février : Repas privé	S. Po
26 février : Potée du Ménec	SDF

Mars

05 mars : Repas privé	S. Po
11 mars : Tartiflette foot	SDF
19 mars : Commémoration 19 mars 1962	
26 mars : Rougail amicale laïque	SDF

Avril

1-2-3 avril : Théâtre	SDF
17 avril : Choucroute	SDF
30 avril : Couscous WRC	SDF

Mai

08 mai : Commémoration	
14 mai : Repas privé	S. Po
15 mai : Repas + Kermesse	SDF
21 mai : Repas privé	SDF
28 mai : AG Trévé-Sports	SDF
25 mai : Concours de boules	S. Po

Juin

04 juin : Repas privé	S. Po
04 juin : Repas privé	SDF
18 juin : Repas privé	SDF
22 juin : Concours de boules	S. Po
25 juin : Repas privé	SDF
26 juin : Kermesse Ecole publique	S.O

INFOS MAIRIE

La mairie vous accueille les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8h45 à 12h30 et de 14h à 17h.
Les jeudis de 8h45 à 12h30.
Vous pouvez également nous contacter par téléphone au 02 96 28 13 67 ou par mail à mairietreve@orange.fr
Pour plus d'infromation, retrouvez nous sur :
www.treve.fr

Juillet

09 juillet : Repas privé	SDF
09 juillet : Repas privé	S. Po
16 juillet : Mariage	SDF
27 juillet : Concours de boules club des Aînés	S.Po

Août

06 août : Mariage	S. Po
13 août : Repas privé	S. Po
13-14 août : Repas privé	SDF
27-28 août : Mariage	SDF
27 août : Mariage	S.O

Septembre

04 septembre : Courses cyclistes du Ménec	
10 septembre : Jambon à l'os (chasse)	SDF
18 septembre : Fest-deiz (Croix des Landes)	
24 septembre : Coucous école privée	SDF

Octobre

1-2 octobre : ABBI	SDF
9 octobre : Repas C.C.A.S.	SDF
16 octobre : Repas des classes	SDF
22 octobre : Trévé Sports rougail	SDF

Novembre

04 novembre : Mois du Doc	S. Po
11 novembre : Commémoration	
12 novembre : Amicale laïque	SDF
25-26-27 novembre : Théâtre	SDF

Décembre

2-3-4 décembre : Théâtre	SDF
9 décembre : Arbre de Noël (Ecole Publique)	SDF
10 décembre : Arbre de Noël (Ecole Privée)	SDF
11 décembre : Marché de Noël	SDF
31 décembre : Réveillon	SDF

Le mardi : Gymnastique de 9h30 à 10h30 à la Salle des Fêtes
Le jeudi : de 14h30 à 22h30 au foyer logement Créamanflor
Le vendredi : Danses Bretonnes de 14h15 à 16h15 à la Salle des Fêtes
Le 1er et 3ème mercredi de chaque mois réunion du club des Aînés à la Salle de Kergohy
Le mercredi : de 17h30 à 21h30 à la salle des fêtes le Club d'escrime de LOUDEAC
Les Spadassins